

ALMANACHS

RÉVOLUTIONNAIRES.

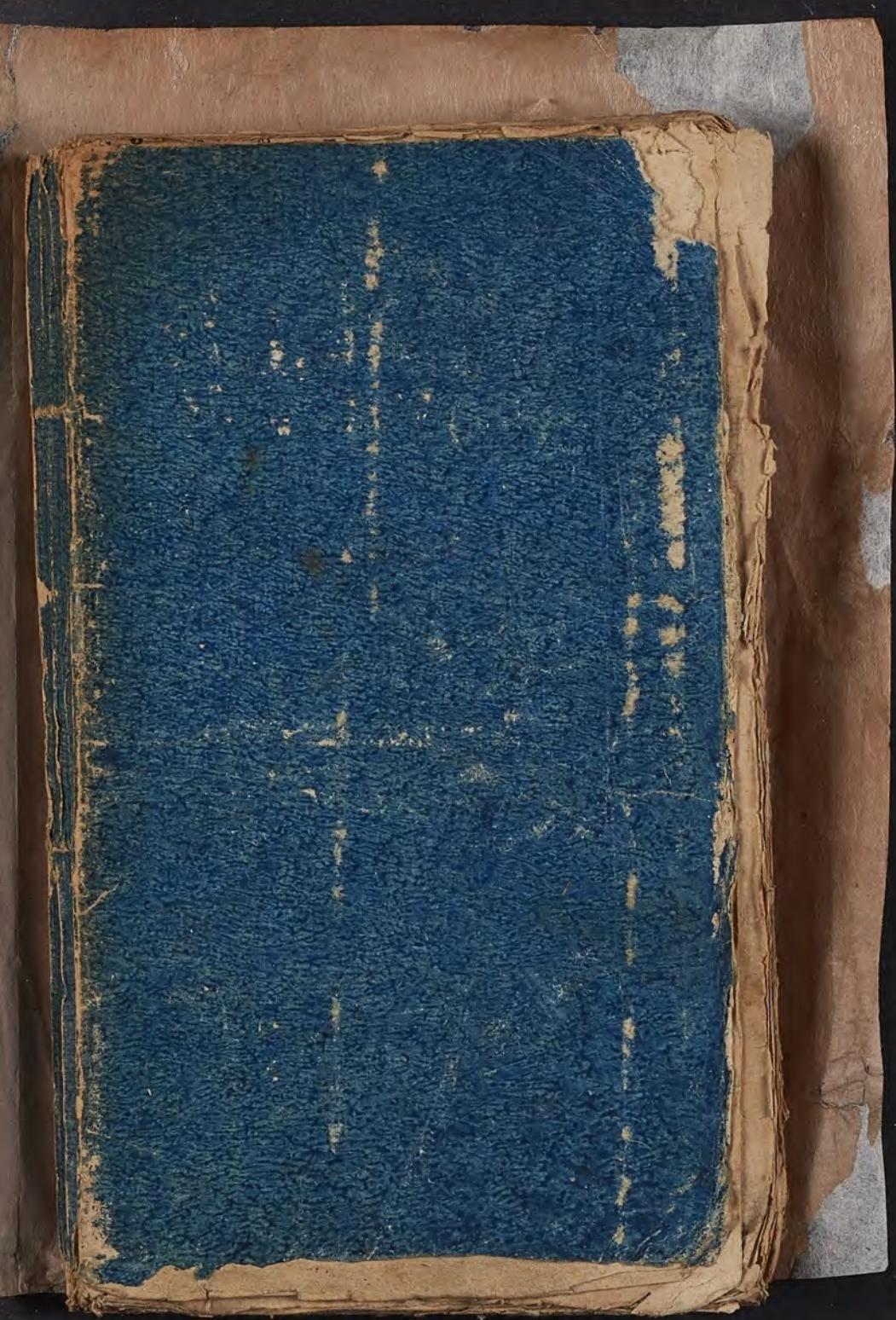


LIBERTÉ, ÉGALITÉ,
FRATERNITÉ

OU



ДЕЯНИЯ
АПОСТОЛА ПАВЛА



...dres; la dignité de l'ena-
mais non héréditaire.

uestion.

espece d'action, & le degré
diverses portions du corps

des représentans auroit le
es impôts & les subsides.
oit que la faculté de les con-

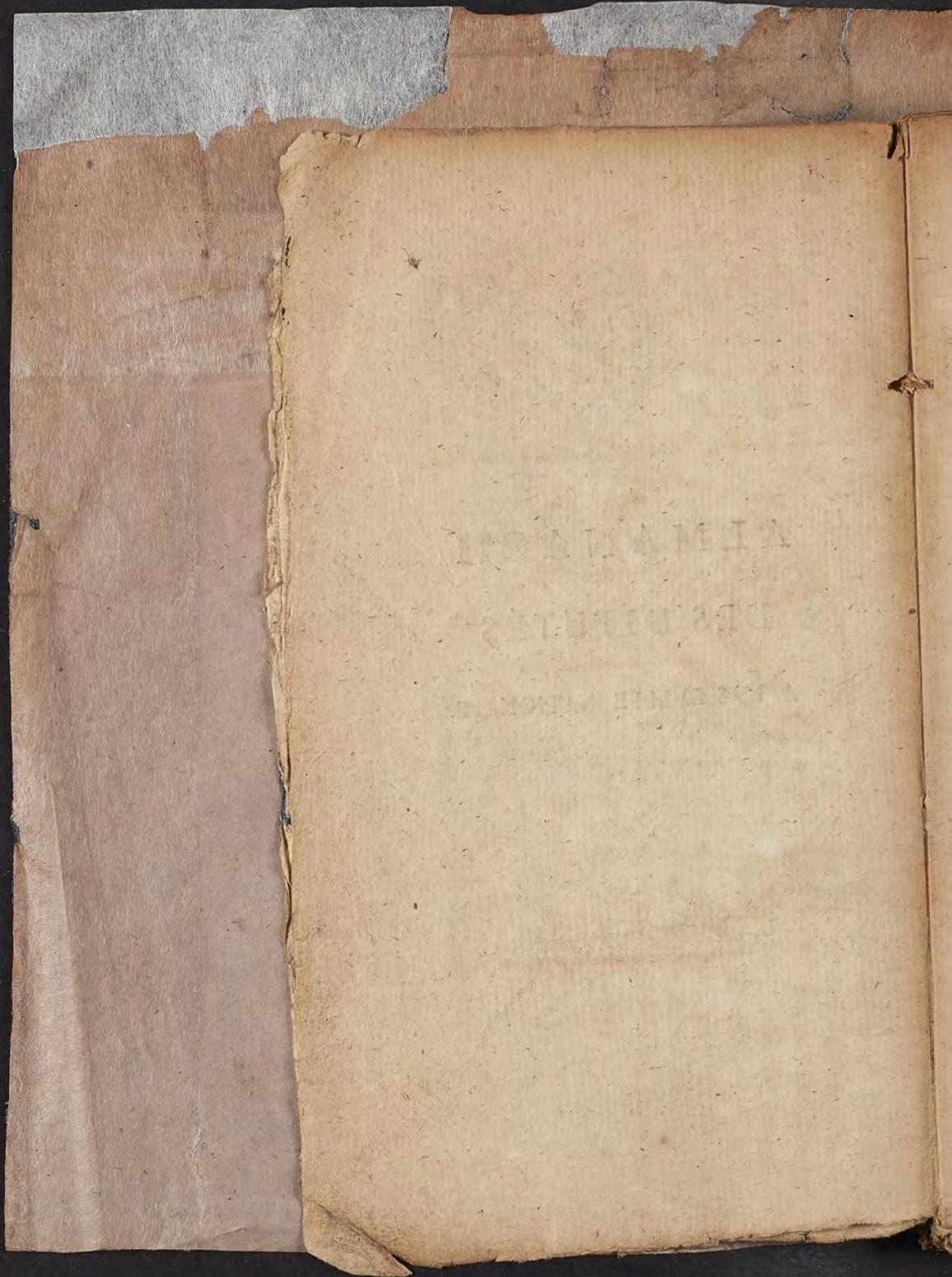
forçé par la nation, & l'anciennement par le
roi, ou proposé par le roi, & consentie par
la nation : il ne seroit pas juste que lui seul
dans la nation, fût privé de la douceur de
proposer une loi.

F I N.



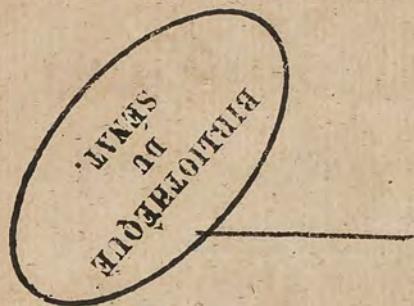
ALMANACH
DES DÉPUTÉS
A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Forger par la nation, & sanctionnée par le
roi, ou proposée par le roi, & consentie par

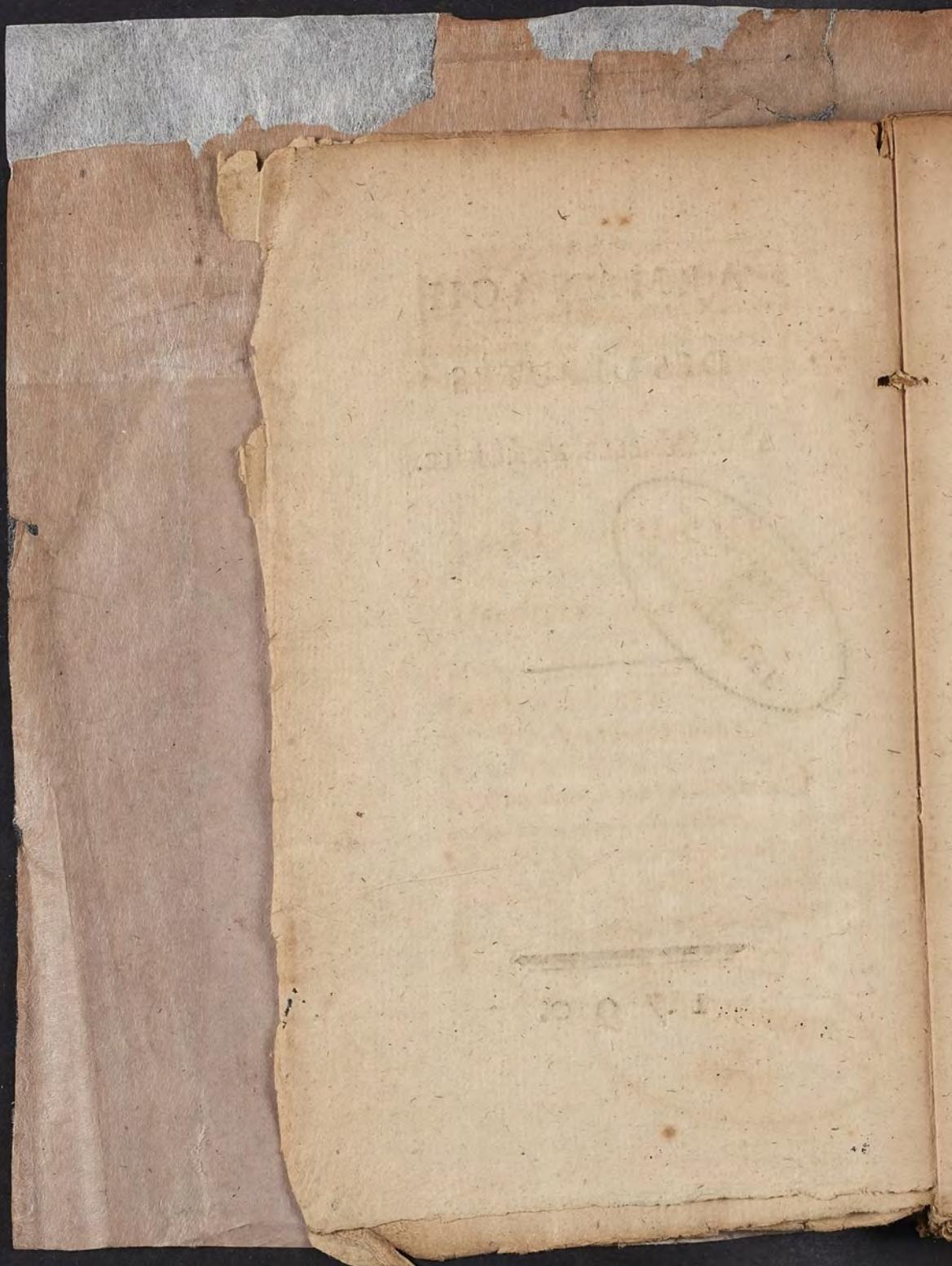


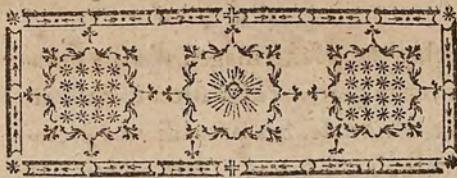
ALMANACH
DES DÉPUTÉS

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.



1790.





ALMANACH DES DÉPUTÉS

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

AGEN. (Sénéchaussée d')

CL. MM. l'évêque d'Agen. Jusqu'ici ce digne prélat n'a soutenu les droits de son église, que par *assis & levé* selon les circonstances.

Malatistre de Beaufort, curé de Montastruc. Ce grave pasteur, si

A 3

BIBLIOTHÈQUE
DU
SÉNAT.

(6)

célébre dans son village , n'a pu conserver sa grande réputation à l'assemblée nationale. Ses paroissiens s'étonnent qu'un si grand esprit ne soit pas le flambeau des états généraux. Ils ne conçoivent pas la distance qu'il y a de la tribune de l'assemblée à la chaire de Montaстрuc.

De *Fournetz* , curé de Pui-Micéan. C'est un vénérable pasteur. Sa maxime favorite est celle - ci : *Heureux les pauvres d'esprit , le royaume des cieux est à eux.* Ce bon prêtre ne vit que dans l'espoir d'être un élu du Seigneur.

N. MM. le duc d'*Ziguillon*. Ce duc a eu du moins l'avantage de se trouver dans la minorité de la noblesse. Quand on n'est pas né avec des talents, il faut au moins avoir des vertus.

Le marquis de *Bouran*. Tout ce

(7)

que nous pouvons faire de mieux ;
c'est de n'en rien dire.

Le marquis de *Fumel-Monfègur*.
Nous ne l'avons, ni n'en avons entendu parler.

T. MM. *Eſcourre*, avocat. C'est un avocat qui n'est pas orateur.

Renaud, avocat. Celui-ci a tous les talens de l'un & touche à ceux de l'autre.

Daubert, juge royal. Nous aurions tort d'exiger que celui-ci le fût.

Millet de Belle-Isle, avocat. Il paraît singulier à M. *Millet* que les françois ne se trouvent pas heureux dans le meilleur des gouvernemens possibles, & il s'étonne qu'ils veuillent le changer. Quoi de plus beau & de plus raisonnable, dit-il, qu'un roi qui est législateur de son royaume, & que des parlemens qui peuvent,

(8).

à leur choix, rejeter, admettre ou modifier la loi que porte le souverain!

François, Termes, agriculteurs. On ne s'attend, sans doute, pas à voir briller en eux le vain talent de l'éloquence. Les talents & les vertus d'un laboureur sont le bon sens & le patriotisme.

A x. (S. d')

Cl. M.M. l'archevêque d'Aix. Ce prince de l'église voit, avec peine, se dissiper sa principauté. Nous ne connoissons plus en France d'autres princes que les princes du sang.

Cousin, curé de Cucuron. Ses paroissiens, dit-on, s'affligen de son absence. Qu'il nous tarde, réparent-ils souvent, de revoir notre bon curé, notre cousin; sans doute

(9)

il dit mieux que personne à l'assemblée, car en chaire il parle comme un livre.

N. MM. d'André, conseiller au parlement. Nous ferons remarquer, avec satisfaction, que M. d'André étoit dans la minorité de l'assemblée, & que, quoique membre de parlement, il est dans les bons principes.

De Clapier. C'est un gentilhomme comme il y a tant.

T. MM. le comte de Mirabeau. Celui-ci est un gentilhomme comme il y en a très-peu. Noble sans préjugé & sans vain orgueil, il a brigué l'honneur d'être admis au nombre des députés du tiers-état de sa province; politique profond dans la science des gouvernemens, il a éclairé l'assemblée de ses lumières; orateur vénétement & plein de feu, il a défendu la cause du peuple avec un zèle, une chaleur &

(10).

une force dont la France conservera à jamais le souvenir, & qui doivent lui mériter le nom du *Démosthène françois*.

Bouche, avocat. Cet avocat a prouvé qu'il étoit orateur; il a eu de plus l'avantage d'être celui des dames patriotes, qui, à l'exemple des dames romaines, ont porté leurs bijoux à l'assemblée pour l'acquittement de la dette publique.

Pochet, avocat. *Audier Massillon*, lieutenant général en la sénéchaussée. Ce sont des messieurs qu'à coup sûr M. de Château-Lion eût loués; mais ce n'est pas ici son almanach.

ALBRET. (*duché d'*) S. de Nérac.

Cl. M. l'évêque de Condom. On dit que cet évêque est passionné pour son diocèse; aussi y est-il souvent.

N. M. le B. de *Batz*, grand sénéchal. On peut être grand sénéchal sans être un grand homme. M. le baron de *Batz* s'est cependant rendu célèbre dans son ordre. Il a défendu sa cause avec la plus grande chaleur, nous dirons même avec fureur.

T. MM. *Brunot de Latuque*, juge royal. *Brostaret*, avocat. On ne peut pas exiger de l'un les talens de l'orateur, & l'autre n'y prétend pas.

ALENÇON. (*B. d'*)

Cl. MM. le *Clerc*, curé de la Chambre. *Dufresne*, curé de Mesnil-Durand. On dit que ces messieurs ont un talent unique pour dire la messe.

N. MM. le marquis de *Vrigny*. Nous en parlons parce qu'il est sur la liste.

(12)

Le Carpentier de Chailloué, digne membre de l'aristocratie robinocratique.

T. MM. Belzais de Courmesnil. Goupil de Prefelm. Colombel de Boisseaulier. Le Bigot de Beauregard. Nous mettons tous ces messieurs sur la même ligne.

ALSACE. (*les dix villes ci-devant impériales d'*)

Note. Il n'y a pour ces dix villes de députation que de l'ordre du tiers.

T. M. M. Bernard, Meyer. Que pouvons nous dire de députés qui ne disent rien.

AMIENS & HAM. (B. d')

Cl. MM. Fournier, curé d'Heilly.

(13)

M. Fournier est à la fois un bon prêtre,
un bon homme, & un bon curé.

L'évêque d'Amiens. Cet évêque,
comme son curé, imite la prudence
de Conrard. Nous lui conseillons de
ne s'en laisser jamais abandonner.

N. MM. le duc d'Havré & de Croy.
Il est évident qu'un duc a toutes les
qualités sans être obligé de les ac-
quérir.

Le prince de Poix. Ce jeune
gentilhomme, quoique grand Sei-
gneur, a des sentimens vraiment pa-
triotiques. On assure que non con-
tent de plaider la cause du peuple
par son éloquence il l'a défendue
encore l'épée à la main.

T. MM. le Roux, ancien maire
de ville, & pere de ses enfans. Tout
cela prouve assez son mérite.

Laurendeau, avocat. Il n'est pas

(14)

tout-à fait sûr que M. *Laurendeau* ait le mérite de M. le *Roux*.

Douchet, cultivateur; *Langtier*, cultivateur. Ces messieurs ne laissent pas que d'avoir leur avis.

AMON, en *Franche-Comté*. (B. d^r)

Cl. MM. *Longpré*, chanoine. Il feroit heureux pour M. *Longpré* qu'on pût payer un orateur comme on paie un chantre.

Clerget, curé d'*Ouan*. *Rouffelet*, curé de *Tiénans*. Après le juge de leur village, ce sont bien les deux meilleurs têtes d'*Ouan* & de *Tiénans*.

N. MM. le marquis de *Toulongeon*. Le chevalier d'*Esclans*. *Bureau de Puzy*. Il feroit difficile de dire lequel des trois s'est le plus distingué à l'assemblée.

(15)

T. MM. de *Raze*, *Gourdan*, *Co-
chard*, *Muguet*, *de Manthou*, *Durget*,
Pernel. Assurément le tiers-état est ici
au niveau de la noblesse.

ANGOULÊME. (B. d')

Cl. MM. l'évêque d'Angoulême.
On auroit dû lui permettre d'envoyer
un de ses grands vicaires à sa place.

Joubert, curé de Saint-Martin. Quel-
que distance qu'il y ait d'un curé à un
évêque, vous voyez que l'évêque
vaut le curé.

N. MM. le marquis de *Saint-
Simon*. Le comte de *Culant*. La légère
différence qui se trouve entre ces
deux seigneurs n'est que dans la qua-
lité.

T. MM. *Augier*, négociant. Quand
il s'agira de commerce, il faut espérer
que M. *Augier* fera bon à quelque
chose.

(16)

Roy, avocat; Marchais, avesseur; Pougeart du Lymbert. Mais nous dé-
sespérons de ceux-ci lorsqu'il s'agira
de législation. Des avocats peuvent
savoir les loix, mais ne savent pas les
faire. Ce sont des érudits & non des
philosophes. Ils savent, mais ils ne
pensent pas. Les seuls livres qu'ils ont
lui, ce sont Ferriere, Domat, Cujas &
Bartolle. Leur mémoire surchargée a
étouffé leur jugement.

ANJOU. (S. d')

Cl. MM. *Chatizel*, curé de Sou-
faine. De son aveu, M. *Chatizel* n'a
jamais lu que son breviaire & la bible.
À cela près, c'est un excellent sujet.

Beaugeard, Archiprêtre. C'est tout
dire.

Robin, curé de Notre-Dame de
Cholet; *Martinet*, chanoine-prieur de

(17)

Daon. On ne voit assurément pas à l'assemblée des députés plus doux & plus paisibles que MM. *Robin* & *Martinet*.

N. MM. le comte de la *Galiffoni-
niere*. Nous croyons qu'il a parlé au moins une fois.

Le comte de *Reuilliez*. Celui-ci n'est pas moins avare de paroles. Il n'a pas même daigné faire savoir à l'assemblée qu'il y étoit.

Le comte de *Dieuzé*. Même négligence de la part de son digne collègue.

Le duc de *Choiseul-Praslin*. La preuve que M. de *Choiseul* est un excellent esprit, c'est qu'il garde un parfait silence; c'est sagesse de se taire lorsqu'on n'a rien de bon à dire.

T. MM. *Milxent*. Si M. *Milxent* n'avoit à combattre que les députés

(18)

des deux ordres privilégiés de sa province , toute affaire seroit bientôt terminée avec eux ; mais il trouve à l'assemblée des rivaux qui lui fournissent l'occasion de déployer ses forces.

Chassebœuf de Volney. Il n'étoit gueres possible que l'auteur des Lettres sur l'Egypte restât perdu dans la foule des députés. Il a eu occasion de monter plusieurs fois à la tribune , & il a maintenu , en qualité d'orateur , la réputation qu'il s'étoit faite comme écrivain.

De la Revillière de le Peau ; Breven de Beaujour , avocat du roi ; Riche , négociant ; Allard , médecin ; Desmazieres , conseiller au siège d'Angers ; le Maignan , lieutenant-criminel. Il paroît que tous ces messieurs se reposent sur lui du soin de défendre la cause commune.

(19)

ANNONAY. (B. d')

Cl. M. *Dodde*, curé de Saint-Peray. M. Dodde est comme beaucoup d'autres curés : il assiste à l'assemblée.

N. M. le marquis de *Satillieu*. Il passe pour avoir de l'esprit dans sa province : il est singulier qu'il soit venu sans lui.

T. MM. de *Boissy d'Anglas*. On n'est point universel. M. d'Ang'as fait écrire ; mais il ne fait point parler.

Monneron aîné. Celui-ci ne fait ni l'un ni l'autre.

ARLES. (B. d')

Cl. M. l'archevêque d'*Arles*. Que monseigneur nous permette de lui observer qu'il est plus aisé d'officier

(20)

pontificallement que de figurer avec honneur à l'assemblée nationale.

N. M. de *Piovançal*, marquis de *Fond-Château*. C'est vraiment un beau titre que celui de marquis de *Fond-Château*; avec cette qualité, on peut, à son choix, se faire une cour brillante des bourgeois de son village, ou aspirer à l'honneur de venir faire bassement la sienne au château des Tuilleries.

T. MM. *Pélissier*, médecin. Il seroit habile s'il pouvoit guérir l'état du mal qui le travaille.

Durand de Maillane, avocat aussi utile à l'état que le docteur *Pélissier*.

ARMAGNAC, LECTOURE & ISLE-JOURDAIN. (S. d^e)

Cl. MM. *Raymond du Castaing*,

(21)

curé de Lanuse. Tout ce que ce bon curé trouvoit à faire de mieux pour le bien de l'état , c'éoit d'ordonner des prières dans tout le royaume.

N. M. le marquis d'*Angosse*, grand sénéchal. Assurément ce titre suffit à sa gloire.

T. MM. de la *Terrade* , juge mage ;
le Claverie et la Chapelle , avocat. Ces messieurs aiment trop le silence pour que nous ne le gardions pas à leur égard.

ARTOIS (*Prov. d'*)

Cl. MM. *Leroux* , curé de *Saint-Pol* ; *Boudart* , curé de *la Couture* ; *Behin* , curé de *d'Hersin-Couigny* ; *Diot* , curé de *Ligny-sur-Cauchie*. Tous ces graves pasteurs sont savans comme les apôtres.

N. MM. *Briois de Beaumetz* , premier président du conseil d'Artois. Ce

(22)

président s'est débarrassé de l'esprit
robinocratique.

Le comte *Charles de Lameth*, maître-de-camp des cuirassiers. Il s'est fait remarquer dans l'assemblée par son zèle pour la chose publique.

Le *Sergent d'Isbergues*. Gentilhomme qui tient de ses ancêtres.

Le comte de *Croix*. A cet égard, il rivalise avec M. le *Sergent d'Isbergues*.

T. MM. *Payen*, cultivateur; *Brasfart*, avocat; *Fleury*, fermier; *Vaillant*; *Petit*, fermier; *Dubuisson*, fermier; *Boucher*, négociant; *de Robespierre*, avocat. Ce dernier s'est chargé de parler pour tous les autres.

AUCH. (S. d')

Cl. M. *Giraudet de Saint-Mezard*, docteur en théologie, archiprêtre de

(23)

Levardens. Quel est l'homme qui tiendroit contre la science de M. Gi-
raudez ? Nous sommes convaincus qu'il n'est personne qui pût combat-
tre ni convertir un docteur archi-
piètre.

N. M. le baron de *Lupé*. C'est un
gentilhomme gascon aussi fier qu'un
baron allemand.

T. MM. *Sentetz*, procureur du
roi ; *Perez*, avocat. Le procureur du
roi vaut l'avocat, & l'avocat vaut
le procureur du roi : du reste, ils
sont aussi célèbres dans la ville d'Auch
qu'ils sont ignorés dans l'assemblée.

AUTUN. (*B, d'*)

Cl. M. l'évêque d'*Autun* ; prêtre
citoyen, gentilhomme populaire,
docteur philosophe, aucun vice ne
souille son ame, aucun préjugé ne

(24)

dégrade sa raison. Ce digne prélat unit aux lumières d'un esprit étendu le zèle du patriotisme.

N. M. de *Digoine*, marquis du palais. Nous n'avons rien de plus à en dire.

T. MM. *Repeux*, avocat; *Verchere de Reffye*, avocat. Encore des avocats, toujours des avocats, nous ne voyons que des avocats. D'où vient donc la confiance que le peuple a vouée dans tous les tems à ces sangsues? Ont-ils des lumières? non: du patriottisme? non: les vrais talents de l'orateur? non. O peuple aveugle & misérable, ton sort est d'être trompé, trahi, tyrannisé, déchiré par lambeaux, foulé aux pieds! Quelque libre que tu puisses être, tu ne peux jamais éviter l'aristocratie féodale, robinocratique, ecclésiastique ou bourgeoise.

AUXERRE.

(25)

AUXERRE. (B. d')

Cl. MM. *de Robien*, curé de la cathédrale. Ce curé ressemble à bien des évêques.

L'évêque d'Auxerre. Il y a aussi près d'Autun à Auxerre qu'il y a loin de l'évêque d'Auxerre à l'évêque d'Autun.

N. MM. *De mon Corps, le comte d'Arcy.* Ces deux gentilshommes sont au contraire très-voisins.

T. MM. *Marie de la Forge*, conseiller au présidial. Admirez qu'elle est la force de l'habitude ! Ce conseiller, accoutumé à écouter les autres, semble avoir perdu l'usage de la parole.

Paultre des Epinettes, bourgeois. Nous sommes persuadés qu'il est bon patriote.

Maujeot, avocat. Nous nous gar-
derons bien de l'assurer de celui-ci.

B

(26)

Remond, procureur du roi. Il feroit aussi difficile de pénétrer le mystère de la trinité que ses opinions.

AUXOIS.

Cl. M. *Boulliote*, curé d'Arnay-les-Duc. Voyez M. le curé d'Auxerre,

N. M. le marquis d'Argenteuil, maréchal de camp. S'il s'agissoit de toiser un camp, ce marquis feroit un homme très-distingué dans sa partie.

T. MM. *Guiot*, avocat d'Arnay-le-duc; *Guiot de Saint-Florent*, avocat de Semur. Nous n'avons pas cru devoir séparer ici ceux que le sang, la profession & le mérite réunissent,

AVAL, en Franche-Comté. (B. u')

Cl. MM. *Barnequez*, curé de Mouthe; *Bruet*, Curé d'Arbois. Ils

(27)

sont l'un & l'autre bons prêtres & bons citoyens. Peut-on exiger davantage ?

N. MM. le marquis de *Lezay-Marnézin*. Il se seroit peut-être fait une réputation s'il n'eût pas fait des vers.

Le vicomte de *Toulongeon*. Le plus grand éloge que nous pouvons faire de lui, c'est de s'être trouvé dans la minorité de la noblesse ; à cet égard, il mérite la reconnaissance publique.

T. MM. *Vernier*, avocat. Il est aussi silencieux à l'assemblée qu'il étoit bayard au palais.

Babey, avocat du roi au bailliage d'Orgelet ; *Bidault*, lieutenant-criminel au bailliage de Poligny. L'un, à la différence de la charge près, est au bailliage d'Orgelet ce que l'autre est au bailliage de Poligny.

Crisfin, avocat à Saint-Claude. Cet

B 2

(28)

avocat est aussi distingué des autres avocats ses confrères par son huma-
nité que par ses lumières. Il a passé sa
vie à plaider la cause des main-morta-
bles de son pays & à les plaindre,

AVESNES. (B. d')

Cl. M. *Besse*, curé de Saint-Aubin
Nous sommes portés de cœur à en
avoir la meilleure opinion du monde.

N. M. le comte *François de Saint-
Aldegonde*. Quand nous le connoî-
trons mieux, nous en parlerons.

T. MM. *Hennet*, prévôt de Mau-
beuge.... Nous garderons un silence
aussi inviolable sur lui que sur son
collegue, dont nous ne connaissons
pas le nom.

BAILLEUL. (B. d')

Cl. MM. *Roussel*, curé de Bla-

(29)

renghem. Voyez M. l'évêque d'Ipres;

L'évêque d'Ipres. Peut-on douter de son mérite ? Il est docteur en théologie.

N. MM. le prince de Robecq ; chevalier des ordres du roi , lieutenant-général de ses armées , grand d'Espagne , &c. Quand on a autant de qualités , on est dispensé d'en acquérir d'autres.

Le marquis d'Haschir. Nous nous sommes informés à l'assemblée de ce marquis , il y est inconnu.

T. MM. de Kitspotter , Hervin , Bouchette , de Laitre de Balzaërt. Ce n'est pas la peine de faire un article pour chacun de ces messieurs. Tout ce que nous pourrions dire de l'un , conviendroit parfaitement à l'autre.

BAR-LE-DUC, en Barrois. (B. de)

Cl. MM. Simon , curé de Woël;

B 3

(30)

Collinet, curé de Ville-sur-Iton ;
Aubry, curé de Veel. Ces bons curés
sont convaincus qu'il est plus aisë de
faire le prône, d'enseigner le cathé-
chisme, de prêcher sur les devoirs du
chrétien, que de discuter les droits
de l'homme.

N. MM. le duc du *Châtelet*. C'est
peut-être le premier seigneur que la
peur ait converti. On assure qu'il s'est
humanisé. Il fait parfaitement aujour-
d'hui qu'un payfan ou un soldat est
un homme.

Le vicomte du *Hautey*. Que fait-il
à l'assemblée ? Il représente.

De *Boufmarc*, capitaine au corps
royal du génie : ce qui ne prouve
pas qu'il en ait.

T. MM. *Marquis*, avocat. Voyez
tous ceux dont nous avons parlé.

Viard, lieutenant de police à Pont-

à Mouffon. Il sera peut-être utile à l'assemblée lorsqu'il en sera temps.

Ulry, avocat du roi au bailliage de Bar. Il est aussi patriote qu'un avocat du roi puisse l'être.

Duquesnoy, avocat & syndic provincial de Lorraine & Barrois. M. *Duquesnoy* est un des zélés défenseurs des droits du peuple, que les aristocrates appellent *le coin du palais royal*, ou *les enrages*. On ne peut trop louer les députés courageux qui, fuyant les appâts de la faveur, & bravant tous les dangers, n'espèrent & ne veulent d'autre bien pour eux-mêmes que celui de l'état.

Bazoche, avocat du roi à Saint-Mihiel ; *Goffin*, lieutenant-général, civil & criminel au bailliage de Bar. La différence qu'il y a entre ces deux honorables membres n'est pas grande. L'un est avocat du roi, & l'autre

(32)

lieutenant-général. . . . Celui-là est à
Saint Mihiel, & celui-ci au bailliage
de Bar.

BAR-SUR-SEINE. (*B. de*)

Cl. M. *Bluget*, doyen-curé de
Riceyl. Voyez tous ceux dont nous
avons parlé.

N. M. le baron de *Cruffol*, grand
bailli d'épée. C'est une belle charge
que celle de grand bailli d'épée. Elle
est d'autant plus admirable, qu'étant
à la fois homme de robe & homme
d'épée, avec elle on est dispensé d'être
homme d'épée & homme de robe.

T. MM. *Bouchotte*, procureur du
roi; *Parisot*, avocat. Nous sommes
sûrs qu'ils ont parlé au moins une
fois chacun.

(33)

BASSE-MARCHE. (*S. de la*)

Cl. M. le *Borthe de Grand-Pré* ;
curé d'Oradonne-Saunois. Voyez M.
Bluget ci-dessus.

N. M. le comte de *Laipaud*, grand
sénéchal d'épée. Voyez M. le baron
de *Cruffol*, grand bailli d'épée.

T. MM. *Lesterpt de Beauvais*, avo-
cat ; *Lesterpt*, avocat, juge sénaéchal
au Dorat. Il seroit difficile de trou-
ver plus de rapport entre deux hom-
mes qu'entre ces deux députés. Même
nom, même famille, même profes-
sion, même mérite ; ajoutons-y,
sans pouvoir en savoir rien, même
zele pour le bien public.

BAZAS. (*S. de*)

Cl. M. l'évêque de *Bazas*. On af-

B 5

(34)

sure qu'il jouit d'une grande réputation dans son petit diocèse ; mais sa gloire s'est dissipée au milieu de l'assemblée , comme les étoiles de la nuit à l'aspect du soleil.

N. MM. de *Piis*, grand sénéchal ; sans être un grand seigneur ni un grand homme.

T. MM. *Lavenue*, avocat ; *Laige*, avocat. Deux députés de la même force.

BEAUJOLOIS. (S. du)

Cl. M. *Despernay*, curé de Ville-Franche. Accoutumé à annoncer la parole de Dieu , il ne connoît gueres le langage des hommes.

N. M. le marquis de *Monspey*. On dit que s'il ne parle pas , il n'en pense pas moins.

T. MM. *Chaffet*, avocat. M. *Chaf-*

(35)

Je est du petit nombre des membres de l'assemblée qui joignent le patriotisme aux lumières & aux talents.

Humblot, négociant. C'est un de ces députés qu'il suffit de nommer ; car nous ne devons omettre personne.

BEAUVRAIS. (*B. de*)

Cl. M. *David*, curé de Lormaïson. Nous respectons beaucoup un curé, lors même qu'il ne fait que dire la messe. Ses fonctions sont trop augustes pour ne pas rendre sa personne inviolable & sacrée.

N. M. le comte de *Crillon*. Ce seigneur, dont la famille illustre est honorée des françois depuis Henri IV jusqu'à Louis XVI, a paru porté pour la chose publique. Ses vertus patriotiques feront à jamais chérir, même

B. 6

(36)

du peuple, la noblesse de son origine.

T. MM. *Millon de Montherlant*, avocat, syndic de Beauvais. Quand on n'est pas né avec l'esprit de discussion, il faudroit au moins, pour être député, avoir des connoissances & du jugement. Ce n'est pas que nous prétendions que M. *Millon* en manque absolument; mais nous le prions de nous convaincre d'une chose que nous présumons.

Oudaille, laboureur. Le bon sens lui tient lieu de connoissances, & l'ainour de la patrie du talent de la parole.

EELFORT, en Alsace. (B. de)

Cl. MM. *Rosé*, curé d'Obersteinbron; l'*Evéque de Lydda*. Le curé ne borne point son mérite à savoir faire les honneurs de son presbytere, & le

prélat ne paraît pas persuadé qu'un évêque soit dispensé d'avoir des vertus.

N. MM. le comte de *Montjoye-Vauffrey*. On n'observe pas à la Trappe un silence plus rigoureux.

Le baron de *Laudenberg-Wangenbourg*. M. le baron de *Laudenberg-Wangenbourg* doit furieusement s'ennuyer à l'assemblée; mais on doit lui faire gré de ne pas ennuyer les autres.

T. MM. *Pflicget*, procureur-Syndic d'Huninguen; *Laucy*, cultivateur; *Guittard*, chevalier de Saint-Louis, major d'infanterie. Il est à croire que les commettants de ce dernier lui ont connu des lumières & d'excellentes intentions: pour nous, nous sommes forcés de le croire sur parole.

BERRY. (B. du)

Cl. MM. l'Archevêque de Bourges.
On dit qu'étant sur son siège, il re-
présente parfaitement les armes de la
ville.

Poupart, curé de Sancerre. Nous
ne nous étendrons pas davantage sur
son compte. Passons vite à un autre.

Villebanois, curé de Saint-Jean-le-
vieux. Au suivant.

Yvernault, chanoine de Saint-Ursin
de Bourges. Otions lui notre chapeau
& passons. C'est ainsi que l'on défile
un chapelet.

N. MM. le comte de la Châtre.
Son antique noblesse est la seule
chose qu'on ne puisse pas lui dis-
puter.

Le marquis de Bouthillier. Être aussi
grave que le comte de la Châtre,

(39)

Heurtaut, vicomte de la Merville.
Voyez ce que nous disons du suivant.

De Bangi de Puivalée. Voyez ce que nous avons dit du précédent.

T. MM. *Boëry*, président en l'élection de Châteauroux ; *Poya de l'Herbée*, lieutenant-particulier au bailliage d'Issoudun ; *Thoret*, médecin ; *Legrand*, avocat du roi, au bailliage de Châteauroux ; *Sallé de Choux*, avocat du roi au présidial de Bourges ; *Aucleure des Cottes*, médecin de monseigneur le comte d'Artois ; *Beaucheton*, avocat ; *Grangier*, avocat. Quand on a leurs noms & leurs qualités on a tout ce qu'on peut désirer sur leur compte.

BESANÇON. (B. de)

Cl. M. Millot, chanoine. On s'ap-

(40)

perçoit que le chanoine maigrit chaque jour. Vous croyez peut-être que c'est excès de travail ? non , c'est ennui. La fatigue de ce nouveau genre de vie remplace mal la douce molesse dans les bras de laquelle reposoient ses jours tranquilles.

N. M. de *Grosbois* , premier président. On voit bien que les talens de l'orateur sont étrangers à M. le président. Accoutumé à entendre les autres , il se garde bien de jamais prendre la parole ; mais les matieres que l'on discute , nous le disons à sa louange , lui paroissent si intéressantes , qu'il en a perdu l'habitude de dormir sur son siege.

T. MM. *Blanc* , avocat ; *la Poule* , avocat. Vouloir discourir sur leurs qualités , seroit parler sans rien dire.

BEZIERS. (*S. de*)

Cl. MM. *Goutter* , curé d'Argil-

liers. Ses paroissiens soupirent après son retour ; ils le regardent comme une lumiere de l'église.

Martin, curé de Saint-Aphrodise. Celui-ci au contraire regrette ses ouailles ; sa jeune niece sur-tout, qui est aussi sa gouvernante, est l'objet de sa plus tendre sollicitude.

N. MM. le marquis de *Grayon*. Voyant que sa présence n'étoit pas absolument nécessaire à l'assemblée, ce seigneur de Béziers a pris le parti de se retirer, & de demander un suppléant, dont il avoit grand besoin.

Gleizes de la Blanque. Celui-ci auroit pu en faire autant sans inconvenient.

T. MM. *Sales de Costebelle*, avocat ; *Mériguaux*, avocat ; *Rey*, avocat ; *Rocque*, négociant. Vous savez déjà ce qu'il faut penser des trois premiers, ils sont avocats. Quant au négociant, vous en penserez ce que vous voudrez.

(42)

BLOIS. (*B. de*)

Cl. MM. *Chabaud*, curé de la chapelle Saint-Victor; *de la Rochegly*, prieur de Saint Honoré de Blois. Nous ne pouvions mieux faire que de les mettre ensemble. La différence qui se trouve entr'eux est si légère que ce n'est pas la peine d'en parler.

N. MM. le Vicomte de *Beauharnois*. Nous lui devons des éloges. Outre le mérite de s'être trouvé dans la minorité, il a encore l'avantage d'être monté plusieurs fois à la tribune, & y a paru avec les applaudissemens de l'assemblée.

De Phelipes, capitaine au corps royal du génie. Il a les mêmes droits à nos éloges : il étoit dans la minorité.

T. MM. *Druillon*, lieutenant-gé-

(43)

néral-civil ; *Turpin*, lieutenant-criminel au même siège. Il y a une grande dissimilitude entre ces deux lieutenans ; c'est que l'un tue la bourse, & l'autre la vie.

De la Forge, avocat à Châteaudun ; *Dinochon*, avocat à Blois. Ceux-ci se ressemblent davantage ; il seroit même difficile de déterminer avec précision ce qui les distingue.

BORDEAUX (S. de)

CL. MM. l'Archevêque de *Bordeaux*. Ces sont les vertus & son amour pour le bien public qui l'ont élevé à la dignité de garde des sceaux. Toute l'ambition de nos prélats fastueux consiste à jouir d'un immense revenu au sein de la mollesse & des plaisirs : le digne archevêque, dont nous nous entretenons, s'est cru moins paré de

(44)

la crosse & de la mitre que de son
mérite personnel.

Piffon, curé de Valeyrac ; *Delage*,
curé de Saint-Cristoly en Blayes ;
d'Héral, vicaire général. Nous en
demandons pardon à nos lecteurs ;
mais nous ne connaissons pas plus
le vicaire général que les curés, pas
plus M. *d'Héral* que M. *Piffon*, & M.
Delage que M. *d'Héral*.

N. MM. le *Berthon*, premier pré-
sident du parlement. Une chose qui
nous étonne ; c'est de voir des mem-
bres de parlement, & même un pre-
mier président, nourrir au fond de
leur ame des sentimens patriotiques.
M. le *Berthon* est un de ces hommes
qui nous remplissent d'admiration.

Le vicomte de *Ségur*, maréchal de
camp. Il n'est pas étonnant qu'un mi-
litaire ait l'esprit despotique.

Le chevalier de Verthamont. Nous aurions de la peine à le détrerrer de son obscurité.

Le président Lavie. Il y a autant de dissemblance entre M. le Berthon & le président Lavie, que M. le chevalier de Verthamont a de ressemblance avec M. le vicomte de Ségur.

T. MM. Fisson Jaubert, médecin ; **de Sèze**, médecin. Ces deux messieurs connaissent mieux la constitution du corps humain que celle d'un empire.

De Luze l'Etang, notaire ; **Boissonnot**, notaire. Il faut savoir employer les gens. Ces deux notaires seront vraiment utiles, lorsqu'il sera question de faire le contrat qui doit lier le roi à la nation.

Nérac, négociant ; **Gachet de Listre**, négociant. Avec le temps ils sauront se rendre nécessaires.

(46)

Valentin Bernard, bourgeois ; *La fargue*, ancien consul. Ces messieurs nous flattent du même espoir.

BOULOGNE-SUR-MER. (S. de)

Cl. M. l'abbé *Merie de Montgazin*, vicaire général du diocèse de Boulogne. A voir M. l'abbé *Merie de Montgazin*, on diroit qu'il garde la neutralité : cependant la dîme est supprimée, & il ne désespere pas de devenir évêque.

N. M. le duc de *Villequier*. Il ne manque plus à ce duc que d'être fait pair pour être un grand personnage.

T. MM. *Latteux*, avocat ; *Gros*, avocat. A voir le nombre d'avocats députés à l'assemblée de toutes les parties du royaume, ne diroit-on pas que c'est sur eux seuls que repose le salut de l'état? Jusqu'à quand

(47)

les peuples s'abandonneront-ils à une aveugle confiance ? Ce sont les avocats des districts & de l'hôtel-de-ville, en grande partie, qui ont affamé Paris.

BOURG-EN-BRESSE. (*B. de*)

Cl. MM. *Guedan*, curé de Saint-Trivier. Ce bon curé regrette les champs où, son bréviaire à la main, il parcourroit les bois & les riantes prairies, en marmotant du latin qu'il n'entendoit guere ; mais sans jamais perdre de vue le clocher de son village.

Bottex, curé de Neuville-Saint-Ains. Celui-ci ne regrette pas moins son train de vie ordinaire. L'apocalypse est moins obscure pour lui que la science de la politique.

N. MM. *Garon de la Béviere*, chev.

(48)

valier de Saint-Louis ; *de Cardon* ; baron de Saudran. Ce n'est pas que M. *Garon* ait un mérite égal à celui du baron de *Saudran* ; cependant, au total , il est vrai de dire que la noblesse de Bourg-en-Bresse n'e pouvoit mieux choisir pour l'intérêt commun.

T. MM. *Populus* , avocat. Le nom & la profession de ce député sont en contradiction. Il est cependant possible de les concilier : c'est l'affaire de M. *Populus*.

Bouveyron , bourgeois. La profession la plus commode est sans contredit celle de bourgeois. Elle est aussi celle qui a le moins d'inconvénients ; car on ne tient à aucun corps , on n'est imbu d'aucun esprit de parti.

Gauier des Orcières , avocat. Nous ne pouvons rien faire de mieux que de l'envoyer grossir la foule des autres.

Piquer ,

(49)

Piquet, avocat du roi. Il n'en falloit pas à l'assemblée.

BREST. (*S. de*)

Nous ne perdons rien pour les passer sous silence, & eux y gagnent plus qu'ils n'y perdent.

BUGEY & VALROMEY. (*B. de*)

Cl. M. Favre, curé d'Hotone. Nous avons fait voeu de respecter un homme aussi utile qu'un pasteur, parce qu'il n'y a rien de mieux que d'aller à la messe.

N. M. le marquis de Clermont-Saint-Jean. Si son mérite a autant d'étendue que son nom, c'est assurément un des plus grands esprits de France.

T. MM. de Lilia de Crosne, avoc

C

(50)

cat; *Brillat Savarin*, avocat. Il y a longtems que nous avons fait les articles de ces messieurs. Voyez les précédens leurs confrères.

CAEN. (B. de)

Cl. MM. le *François*, curé de Murecny; *l'Evéque*, curé de Tracy; *le Tellier*, curé de Bonneil. Nous avons cru pouvoir englober ces trois messieurs dans le même article: tout ce que nous dirions de l'un conviendroit à l'autre.

N. MM. le duc de *Oigny*. C'est le héros de la galanterie; aussi a-t-il été célébré par l'auteur de l'art d'aimer.

Le comte *Louis de Vassy*. Si nous faisons une nouvelle édition, nous en parlerons peut-être.

Le baron de *Wimpfen*. Gentilhom-

(51)

me bien plus patriote que beaucoup de roturiers.

T. MM. de Launay, avocat. Nous avons de la haine pour son nom, peu d'estime pour sa profession, & de l'indifférence pour sa personne.

Poulain de Bauchesne, ancien lieutenant de la grande louveterie de France. Il avoit là assurément une belle charge.

Lamy, négociant. Il est sans doute celui du peuple.

Flauft, lieutenant-général du bailliage de Vire. Nous ne manquons jamais de mettre les qualités des différents députés, parce que, cela fait, il ne nous reste souvent plus rien à faire.

Pain, conseiller-Asseisseur au bailliage de Thorigny. Vous êtes parfaitement instruit.

C 2

(52)

De Cuffy, ancien directeur de la monnoie de Caen. Notre silence vous en dit assez.

CALAIS & ARDES. (*B. de*)

Cl. M. *Bucaille*, curé de Fréthus. Nous ne saurions être trop concis dans les éloges que nous avons à donner à M. *Bucaille*, curé de Fréthus.

N. M. le vicomte de *Saudrouin*. Nous ne dirons rien de favorable ni d'inculpant pour le vicomte, de peur d'être obligés de nous rétracter.

T. MM. *Francoville*, avocat; *Blancart des Salines*. Nous ne ferons pas injustes envers ces Messieurs, car nous ne les louerons ni ne les blâmerons.

(53)

C A M B R E S I S.

Cl. M. *Bracq*, curé de Ribecourt.
Nous nous garderons bien de nous
faire un ennemi de M. *Bracq*. Si nous
mordions, il pourroit nous le ren-
dre.

N. M. le marquis d'*Eflourmiel*. Il
faut que dans une assemblée il y ait
des membres comme M. le marquis,
ils ne laissent pas que de faire nom-
bre.

T. MM. *Moutier*, *Delacombe*. Etant
sans qualités, nous avons le droit
de les leur supposer toutes.

C A R C A S S O N E. (S. de)

Cl. MM. l'archevêque de *Damas*.
C'est le prélat qui doit officier pen-

(54)

tifiquement lorsqu'on chantera le *Te Deum*.

Samary, curé de Carcassonne. M. *Samary* servira de diacre en cette fête solennelle, & son nom sera mis dans la gazette de France, ce qui ne contribuera pas peu à le rendre célèbre.

N. MM. le comte de *Montcalm-Gozon*, maréchal-de-Camp. Nous passons sous silence ses autres qualités.

Le marquis de *Badens*. Sans jamais ouvrir aucun avis, on peut se ranger du meilleur. Pourquoi M. de *Badens* choisiroit-il le plus mauvais ?

T. MM. *Ramel Nogaret*, avocat du roi au siège présidial de Carcassonne, procureur du roi, &c. Avec toutes ces charges-là on doit-être un homme important.

(55)

Dupré, négociant-fabriquant; *Morin*, avocat; *Benazet*, bourgeois. Quoique de différente profession, ces Messieurs se ressemblent tous en un point. On le devine assez sans que nous le disions.

CASTELNAU-DARY. (*S. de*)

Cl. M. *Guyon*, curé de *Baziege*. homme aussi nécessaire à l'assemblée que le suivant.

N. M. le marquis de *Vaudreuil*.
Voyez le suivant.

T. MM. *Martin d'Auch*, avocat.
Voyez le suivant.

De *Guitermy*, procureur du roi au préarial. Tous ces Messieurs sont à l'assemblée ce que sont des zéros à une somme quelconque. Ils font nombre.

C 4

(56)

CASTRES. (*S. de*)

Cl. M. l'évêque de *Castres*. Ce prélat est aussi savant que les apôtres.

N. M. le comte de *Toulouse-Lautrec*. Gentilhomme d'une noblesse chevaleresque.

T. MM. *Pezous*, avocat d'Alby, *Ricard*, conseiller au sénéchal. L'avocat vaut le conseiller, & le conseiller ne le cede point à l'avocat.

CAUX. (*B. de*)

Cl. MM. le curé d'*Angerville-Lorcher*, le curé d'*Emaville*, l'abbé de *Pradt*, grand-vicaire de Rouen. S'il s'agissoit de nous déterminer en faveur de l'un des trois, nous n'aurions pas autre chose à faire que de les tirer au dez.

N. MM. le marquis de *Cairon de Bouville*; le marquis de *Thiboutot*. Il semble que ces membres distingués se soient fait un défi à qui garderoit plus long-temps le silence.

T. MM. *Bourdon*, procureur du roi au bailliage d'*Arque*, *Fleury*, procureur du roi au bailliage de *Moutevilliers*; *Cherfils*, procureur du roi au bailliage de *Cany*. Tous les procureurs du roi du pays de *Caux* se sont-ils donné le mot pour être députés aux états généraux? mais passons là-dessus; nous ne prétendons pas deviner les Normands.

Simon, cultivateur; *Lasnon*, cultivateur; *Begouen*, écuyer, négociant au *Hâvre*. Les hommes les plus utiles à l'état ne peuvent pas être inutiles à l'assemblée nationale. C'est sur eux que pèsent toutes les espèces d'aristocraties, que frappent tous les

(58)

abus; leurs intérêts particuliers forment l'intérêt général.

CHALONS-SUR-MARNE. (*B. de*)

Cl. M. l'évêque de *Châlons*. Monseigneur, si vous avez le droit de bénir les habitans de votre diocèse, ils ont aussi celui de vous maudire; car vous les appauvrissez pour vous enrichir; vous moissonnez où vous ne semez pas; vous êtes logé dans un palais, & ils habitent des mazures.

N. M. le baron de *Cernon*. Heureusement pour lui nous n'aimons pas la satyre.

T. MM. *Prieur*, avocat; *Choisy*, cultivateur. Nous mêlons dans cet article les deux extrêmes, l'ivraie & le froment.

CHALONS-SUR-SAONE. (*B. de*)

Cl. MM. *Gemalot*, curé d'*Etrigny*;

(59)

Oudot, curé de Savigny. On s'aperçoit de leur utilité, sur-tout quand on va aux voix.

N. MM. le marquis *Bernard de Sassenay* ; *Marignot de Varennes*, écuyer. Heureusement pour eux, on pend les brûleurs de châteaux dans leur province.

T. MM. *Petiot*, procureur du roi ; *Paccard*, avocat ; *de Granges*, lieutenant-général ; *Sancy*, avocat & propriétaire. Parce que ces messieurs ne parlent pas, ils voudroient empêcher les autres de parler. Cela n'est pas juste ; quand on n'a pas le talent de la parole, il faut du moins permettre à ceux qui l'ont d'en faire usage.

CHARTRES. (B. de)

F Cl. M. l'*Evêque de Chartres*. Il ne falloit pas moins que la suppression

C 6

(60)

de la dîme pour le forcer à la résidence.

N. M. le baron de *Montboissier*.
Le meilleur est de n'en rien dire.

T. MM. *Petion de Villeneuve*, avocat. Ah ! nous respirons enfin. Diogene, une lanterne à la main, cherchoit en plein jour un homme au milieu de la ville d'Athènes : nous sommes allés à l'assemblée nationale, armés du même flambeau, & parmi 1200 députés, M. *Petion de Villeneuve* est un des hommes que nous y avons trouvés.

Bouvet, négociant & juge-consul.
La lanterne de diogene ne l'a pas offert à nos yeux.

CHAROLLES. (*B. de*)

Cl. M. *Pocheront*, curé de Champs-
ver. Laissons en paix sa cendre, son
ame repose dans la mort du silence.

(61)

N. M. le marquis *de la Coste*. Nous ne saurions trop louer le courage de M. *de la Coste*. Nouvel Hercule, il attaque l'hydre du clergé sans lui laisser de repos, & fait tous les jours des efforts nouveaux pour en abattre les têtes.

T. MM. *Geoffroy*, avocat ; *Friaud*, avocat. Ces messieurs, tout avocats qu'ils sont, laissent faire M. *de la Coste*, & se contentent d'être spectateurs du combat.

CHATEAU-NEUF en Thimerois. (*B. de*)

Cl. M. *Texier*, chanoine de Chartres, chapelain de la reine. Nous n'avons plus rien à en dire.

N. M. le comte *de Castellane*. Ce jeune homme est fait pour inspirer le plus vif intérêt. Il a parlé en faveur de la déclaration des droits de

(62)

l'homme avec une netteté & une force de raisonnement qui ont fait l'admiration de l'assemblée. La gloire dont il s'est couvert dans cette séance doit faire la honte de la plupart des membres de son ordre.

T. MM. *Périer*, ancien notaire de Paris ; *Clave*, laboureur. Nous ne doutons pas qu'ils ne soient bons citoyens.

CHATEAU-THIERRY. (*B. de*)

Cl. M. *Thiriat*, docteur de Sorbonne. On n'a que faire de savoir ce que nous pensons de M. *Thiriat* : un docteur de Sorbonne est toujours un homme extraordinaire.

N. M. de *Grimberg de Belleau*, lieutenant des maréchaux de France. Nous le croyons digne du bâton.

T. MM. *Pinteret de Louverny*,

(63)

lieutenant-général du bailliage ; *Lar-*
mand, avocat. Nous ne savons qu'en
penser ni qu'en dire.

CHATELLERAUT. (*S. de*)

Cl. M. *Joyeux*, curé de Saint-Jean
de Châtelleraut. A table en humant
du champagne son caractère est dans
un parfait accord avec son nom.

N. M. le comte *François d'Escars*.
Plaignons M. le comte si l'on suppri-
me le blason.

T. MM. *Creuzé de la Touche*, lieu-
tenant-général ; *Dubois*, procureur
du roi & maire. Ces deux messieurs
sont au niveau.

CHATILLON-SUR-SEINE. (*B. de*)

Cl. M. *Couturier*, curé de Salives.
Qu'on nous permette de passer au
suivant.

(64)

N. M. le comte de *Chastenay de Leny*. Jusqu'à présent il ne s'est distingué que dans l'appel nominal.

T. MM. *Frochot*, avocat, prévôt royal; *Benoit*, avocat & notaire à Frolois. Il est des hommes qu'on n'apprécie pas sur le champ; quand nous les aurons suivis, nous pourrons affeoir un jugement plus certain.

CHAUMONT-EN-BASSIGNY. (*B. de*)

Cl. MM. *Aubert*, curé de Couvignon; *Monnel*, curé de Valde-lancourt. Nous les avons pesés exactement, aucun d'eux n'a emporté la balance.

N. MM. le comte de *Choiseul d'Aulécourt*. M. de *Choiseul* est assurément d'une famille aussi illustre que nom-

(65)

breuse ; mais il n'est pas de la branche aînée.

Le comte de Clermont. Il faut distinguer le comte de Clermont du comte de Clermont-Tonnerre , & se bien garder de les confondre.

T. MM. Morel , cultivateur. Homme utile à sa maniere,

Mougeot de Vignes , procureur du roi. Voyez tous les autres procureurs du roi de l'assemblée.

Lalcy , médecin. Il est plus habile à connaître les maux de l'état qu'à les guérir.

Janny , ancien avocat. Soyez sûr qu'il tient à ses anciens principes.

CHAUMONT-EN-VEXIN. (B. de)

Cl. M. de Panat , grand-vicaire de Pontoise , mais petit personnage.

(66)

N. M. *le Moine de Bellisle*. Foible soutien de l'aristocratie expirante; ce n'est pas qu'il manque de zèle; mais il ne donne pas la capacité.

T. MM. *d'Ailly*, ancien procureur & syndic de l'ordre du tiers de l'assemblée générale de l'isle de France. A ce titre il méritoit assurément d'être député à l'assemblée nationale.

Bordeaux, procureur du roi à l'élection. La cause nationale n'a pas trouvé un meilleur défenseur dans le procureur du roi que dans le procureur du tiers.

CLERMONT EN AUVERGNE. (*S. de*)

Cl. M. l'évêque de *Clermont*. Il est savant comme les apôtres, mais plus riche qu'eux.

N. M. le comte de *Mont-Boissier*. Le

(67)

comte est au niveau du baron; *veyez*
à l'att. Chartres.

T. MM. de *Biozat*, avocat. Voilà
l'homme que nous cherchions, un
avocat qui a des lumières & du pa-
triotisme. Ces hommes ne sont pas
nombreux dans l'assemblée.

Rari nantes in gurgite vasto.

Huguet. M. *Huguet* disparaît auprès
de M. *Biozat*.

CLERMONT EN BEAUVOISIS. (B. de)

Cl. M. l'évêque de *Beauvais* aussi
savant que M. l'évêque de *Cler-
mont*.

N. M. le duc de *Liancourt*. Il a
succédé à M. *Bailly*, & a été élevé
à la présidence, où il a su s'affirer la
confiance & l'estime de l'assemblée.

(68)

Son nom est un de ceux qui de-
vroient être inscrits dans les fastes de
la nation.

T. MM. *Dauchy*, cultivateur, *Meu-
rinne*, cultivateur. Ils auroient moins
de bon sens s'ils avoient plus d'es-
prit.

COLMAR & SHELESTAT. (*B. de*)

Cl. M. *Pinelle*, curé de Hilsheim.
Nous ne connoissions pas de mortel
plus respectable qu'un pasteur au mi-
lieu de ses ouailles , mais il ne faut
pas qu'il soit déplacé.

Le *Prince* , abbé de *Murbach*. M.
l'abbé est aussi inutile à l'Assemblée
que tous les abbés du royaume le
sont à l'état.

N. MM. le prince de *Broglie*. C'est
le fils de ce maréchal si digne de nos
respect & de notre amour. Heureu-

(69)

sement pour lui il s'est dérobé à notre juste reconnoissance par la fuite. S'il est vrai que le fils est aussi bon citoyen que le pere , il eût tout aussi bien fait de le suivre.

Le baron de *Flachwanden* , maréchal-de-camp. C'est presque un baron allemand ; on le reconnoît non-seulement à son nom , mais encore à sa hauteur & à sa fierté.

T. MM. *Hermann* , procureur général au conseil souverain d'Alsace ; *Kauffemann* , prévôt de Matzenheim. Ce sont des allemands françois , aussi parlent-ils un françois allemand. Du reste ce sont les meilleurs gens du monde.

Rebelle , bâtonnier de l'ordre des avocats au conseil d'Alsace. C'est assurément le chef le plus fameux de l'ordre le plus nombreux & le plus illustre du royaume.

(70)

COMMINGES & NÉBOUZAN.

Cl. MM. *Cornuasse*, curé de Muret ;
Lesmantes, curé de l'isle en Dodone.
Ces messieurs esperent bien que dans
les législatures suivantes on les laissera
tranquilles chez eux.

N. MM. le baron de *Montagut-Barreau*, le vicomte *Duslon de Saint-Michel*. Ce sont des hommes dont
la satyre est sans sel, & dont l'éloge
n'a aucun piquant.

T. MM. *Latour*, médecin, *Pégot* ;
négociant, *Koger*, juge royal de Si-
morre, la *Viguerie*, juge royal de
Muret. Tous ces messieurs jouissent
de la même célébrité.

CONDOM. (S. de)

Cl. M. *Laborde*, curé de Cor-

(71)

neillan. C'est un prêtre bien respectable : il étoit né pour éclairer son village des lumières de la foi.

N. M. le marquis de *Lusignan*. Ce n'est point parce qu'il est du sang des rois que nous l'honorons , c'est parce qu'à la naissance la plus illustre il unit la popularité & le patriotisme.

T. MM. *Pelaugue-Beraut*, procureur du roi en l'élection , *Megniel*, avocat. Nous n'en dirons rien pour ne pas nous répéter.

COUTANCES. (B. de)

Cl. MM. le *Lubois* , curé de Fontenoy ; *Bécherel* , curé de S. Loup , le *Rouvillois* ; curé de Carentilly. Passons à leur évêque.

L'évêque de *Coutances*. On doit faire gré à un évêque des vertus qu'il a, nous dirons même de celles qu'il

n'a pas. Est-il dans la puissance de l'homme de maîtriser ses passions, lorsqu'il a tous les moyens de les satisfaire ? M. l'évêque de *Coutances* a manifesté des sentimens patriotiques.

N. MM. *Achert de bon Vouloir*, de *Beaudrap*, le comte de *Villarmais*, le baron de *Juigné*. Nous dirons de M. de *bon Vouloir*, que son nom ment souvent, de M. de *Beandrap*, qu'il manque d'étoffe, du vicomte de *Villarmais*, qu'il n'a rien de commun avec l'évêque de *Coutances*, & du baron de *Juigné*, qu'on voit bien qu'il est de la famille de l'archevêque de *Paris*.

T. MM. le *Sacher de la paliere*, avocat. On peut être excellent jurisconsulte & fût en même-temps : la science & la sottise sont sœurs & s'accordent fort bien ensemble.

Burdelot, maire du *Pontorson*. Il
ne

(73)

ne laisse pas que d'être respectable au
Pontorson.

Vieillard fils ; avocat. C'est un
vieillard assez jeune; il donne des
espérances.

Bernard Duchesne, lieutenant par-
ticulier ; *Perée Duhamel*, négociant ;
Dumesnil Desplanques, maire de Ca-
rentant ; *Pouret Rocquerie*, procureur
du roi ; *Angó*, *Bailli de longue Robe*.
Ce sont des magistrats assurément
dignes de nos hommages ; mais le
plus respectable de tous est sans con-
tredit le *Bailli de longue Robe* : car les
autres doivent l'avoir plus courte de
quelques doigts.

CREPY EN VALOIS. (*B. de*)

Cl. M. *Farochon*, curé d'Ormoy.
Louons-le de garder le silence ; on

D

(74)

le blâmeroit peut - être de l'avoir rompu.

N. M. le duc d'Orléans , ayant pour suppléant MM. le chevalier le Pelletier de Glatigny & le marquis de Mazancourt , qui , heureusement ne suppléent pas. Ce prince auguste à qui , peut-être le royaume doit la révolution présente , & le peuple sa liberté , est aujourd'hui l'objet de la reconnaissance publique , & sera à jamais celui de la vénération des générations futures. C'est lui qui forma dans sa chambre cette minorité de la noblesse à qui l'état doit son salut & qui fait aujourd'hui son espoir le plus cher : c'est lui encore , qui , lorsqu'on alla aux voix pour savoir si on accorderoit au roi le *veto* , répondit non , & qui , lorsqu'ayant été décidé que le roi auroit le *veto* , il fut question de savoir s'il seroit absolu ou suspensif , répondit ; *suspensif*.

(75)

T. MM. de *Verdonne*, lieutenant général de *Crépy*; *Hanoteau*, fermier. Ils ont reçu l'impulsion & ils vont.

DAUPHINÉ.

Cl. MM. l'archevêque de *Vienne*. Ce digne prélat rappelle le souvenir des anciens évêques de la primitive église, que leurs seules vertus élévoient au trône épiscopal. Il a présidé l'assemblée nationale à la satisfaction des deux partis, & le roi, à la sollicitation de l'assemblée, a remis la feuille des bénéfices entre ses mains.

L'abbé *Dolomieu*, chanoine; l'abbé de *Saint-Albain*; l'abbé de la *Sallette*. Ces abbés seroient beaucoup mieux dans un boudoir qu'à la tribune de l'assemblée. C'est alors qu'ils seroient vraiment éloquens.

D. 2

(76)

N. MM. le marquis de *Blacons* ;
le marquis de *Langon* ; le comte de
la *Blache* ; le comte *Antoine d'Agoult* ;
le comte de *Virieu* ; le comte de
Morges ; le baron de *Chaleon* ; le comte
de *Marsanne*. Nous croyons ne devoir
pas séparer ici ceux que la cause
commune a réunis. Ils étoient tous
de la minorité ; à cet égard ils mé-
ritent la reconnaissance de la nation.
M. le comte de *Virieu* obtiendra ce-
pendant une mention particulière ; il
défend les intérêts de son ordre avcc
un zèle sans borne. La colere rend
éloquent : un jour il parla avec tant
de chaleur qu'il se vit sur le point
d'être obligé de faire des excuses à
l'assemblée.

T. MM. *Mounier*, secrétaire des
états du dauphiné.

Comment en un plomb vil, l'or pur
s'est-il changé !

Il doit en effet paraître bien étonnant que l'homme qui a donné l'impulsion aux affaires & commencé la révolution, ait tout fait dans la suite pour l'arrêter dans son cours. Mais laissons mourir en paix M. *Mourier* & sa réputation, & n'accusons que la faiblesse humaine. On ne peut lui contester l'esprit ni les lumières ; nous préférerions d'avoir à louer en lui le patriotisme au défaut des talents.

Barnave, propriétaire. Zélé ardent, fermeté courageuse, éloquence brûlante : voilà quelles sont les qualités qui distinguent si avantageusement ce jeune homme chéri d'une partie de l'assemblée & redouté de l'autre. Ne craignez rien ; il ne se laissera point séduire par des promesses fastueuses, ou corrompre à force d'argent. Son patriotisme est inébranlable, & vous

retrouverez toujours en lui les sentimens du citoyen unis aux talens de l'orateur.

Pizon du Galand, avocat. M. *Pizon du Galand* est un membre distingué de l'assemblée. Il a souvent essayé ses forces contre l'hydre de la féodalité. Avocat éclairé & patriote, son zèle est aussi pur que son ame est belle. Il semble qu'il ait associé ses armes à celles de M. *Barnave*. C'est *Patrocle* combattant à côté d'*Achille*.

De la Cour d'Amboiseux, avocat ; *Berenger*, avocat du roi ; de *Bertrand de Montfort*, vice-bailli ; *Bignan*, négociant ; *Revol*, avocat ; *Chabroud*, avocat ; *Blancard*, propriétaire ; *Allard du Plantier*, propriétaire ; *Chenet*, maire de Montelimar. Tous ces messieurs sont aux précédens ce que dans un tableau sont des figures accessoires aux figures principales.

(79)

DAX, SAINT-SEVER & BAYONNE.

(S. de)

Cl. M. *Goze*, curé de *Gaas*. Soit timidité, soit modestie, M. *Goze* ne ne s'est pas fait remarquer dans l'assemblée; mais elle ne se sépare pas encore, & M. *Goze* n'a retardé son vol que pour s'élever plus haut.

N. M. le comte de *Barbotan*. Gare s'il s'élance jamais du sein de son obscur silence! M. le comte de *Barbotan* ne se tait que pour mieux parler.

T. MM. *Basquiau*, Lieutenant général; *Marque*, avocat du roi. Les Pythagoriciens commençoient par observer un silence de cinq ans. Si ces messieurs les imitent, la législature sera passée avant que le temps de parler soit venu.—

D 4

(80)

DIJON. (B. de)

Cl. MM. l'évêque de *Dijon*. On dit qu'il est charmant auprès des dames; mais il semble que son esprit l'abandonne lorsqu'il entre dans la salle de l'assemblée.

Merceret, curé de *Fontaine-les-Dijon*. Nous ne trouvons pas de mortel plus heureux qu'un curé bourguignon; mais il ne faut pas qu'il quitte son village.

N. MM. le *Mulier de Bressy*. C'est un gentilhomme très-distingué & un homme fort commun.

Le comte de *Levis*. Outre la gloire d'être un des descendants de la vierge, il a encore celle d'avoir été de la minorité, & de partager les sentiments de la plus saine partie de l'assemblée.

(81)

T. N. M. *Volusus*, avocat. Nous avons toujours eu du respect pour les noms en *us*.

Arnauld ; *Hernoufe*, négociant ; *Gautheret*, Cultivateur. Ce sont des hommes rares parmi les hommes ordinaires.

POLE EN FRANCHE-COMTE. (B. de)

Cl. M. *Guillot*, curé. Nous croyons qu'il a demandé la parole une fois ; nous ignorons s'il l'a obtenue.

N. M. le comte de *Doretans*. Ce seroit sans contredit le membre le plus distingué de l'assemblée, s'il n'avoit en pour rival M. le comte de *Barbotan*.

T. MM. *Grenot*, avocat. C'est ce qu'on appelle un avocat constituant ;

D 5

(82)

nous ignorons s'il est consulté de l'assemblée.

Regnauld d'Eperey, procureur du roi. On fait ce que c'est qu'un procureur du roi.

DOUAI & ORCHIES. (B. de)

Cl. M. *Breuvart*, curé de S. Pierre de Douai. M. *Breuvart* aspire à la gloire de M. le curé *Guillot*.

N. M. le marquis d'*Aouft*. Ses huitièmes sont au niveau de son patriotisme.

T. MM. *Simon de Maibelle*, docteur & professeur en droit. C'est bien la tête la plus meublée de l'assemblée; elle est si pleine qu'il n'est plus possible d'y faire rien entrer davantage.

Merlin, avocat. On ne peut pas

(83)

être plus instruit que M. Merlin. Il fait toutes les loix qui ont été faites depuis celles des douze tables , hors celles qu'il faudroit faire.

DOURDAN EN ORLEANOIS. (B. de)

Cl. M. l'abbé *Millet*. C'est un abbé qui n'est ni curé , ni moine , ni prieur , ni même prêtre ; en vous disant ce qu'il n'est pas nous vous disons ce qu'il est.

N. M. le baron de *Gauville*. M. le baron est convaincu qu'il est plus aisé de gouverner une baronnie que de constituer un royaume.

T. MM. *Lebrun* , écuyer. On ne pouvoit pas mieux choisir.

Buffy , notaire. C'est un mérite que de savoir se taire. Boileau l'a dit. Assurément on ne contestera point ce mé-

D 6

(84)

rite-là à M. *Buffy*. Il le possède au plus haut degré.

DRAGUIGNAN EN PROVENCE;

Cl. MM. *Mongins de Roquefort*, curé de *Graffe*; *Gardiol*, curé de *Galian*. Le Sol de la provence ne produit pas souvent de ces hommes-là. Aussi *Draguignan* s'enorgueillit-il de posséder ces lumières de l'église.

N. MM. le marquis de *Broves*; le comte de *Leclerc Lassigny les-Juignes*; le marquis est au niveau du comte, & le comte ne l'emporte point sur le marquis.

T. MM *Lombard de Taradeau*, lieutenant général, &c. vous avez vu son article dans mille autres.

Mongins de Roquefort, avocat. *Voyez* le curé de *Graffe*.

(85)

Verdolin, avocat. On n'est pas plus spirituel, plus instruit, plus éloquent que M. *Verdolin*. Le malheur c'est que tout le monde l'ignore.

Sieyes de la Beaume, avocat. C'est le frere de l'abbé *Sieyes*. S'ils s'étoient mieux connus, avant d'embrasser leur profession, l'abbé auroit été avocat, & l'avocat auroit été abbé.

ETAMPES. (*B. de*)

Cl. M. *Perier*, curé. Il est éloquent lorsqu'il prêche les sermons de *Massignon* & de *Bourdaloue*.

N. M. le marquis de *Saint-Marc*. Un poëte est dispensé d'être orateur : on ne peut pas être universel.

T. MM. de *la Borde de Méréville* ; *Gideoin*. Ces messieurs sont sans profession & sans qualités.

(86)

EVREUX. (B. de)

Cl. MM. de la *Lande*, curé, bachelier en théologie. Il n'est pas aussi savant que s'il étoit docteur ; mais il ne peut que l'être beaucoup.

Lindet, curé. Celui-ci n'est que licencié, ainsi il l'est un peu moins que le précédent.

N. MM. le comte de *Bonneville*. M. le comte a un autre genre de science ; il fait parfaitement où se tient le meilleur gibier de Normandie, quelle est la meilleure côte de Champagne ; il se connoît en ragoûts comme en bijoux, en cuisiniers comme en chevaux, & n'ignore pas quel est le véritable point de Flandre. On ne peut rien exiger de plus d'un bon gentilhomme.

Le marquis de *Chambras*, M. le

(87)

marquis joint à ces belles connois-
fances la science profonde du biribi
où il excelle.

T. MM. *Buschey Desnoës*, conseiller
au bailliage de Bernay ; le *Maréchal*,
négociant, *Beauperrey*, propriétaire ;
Buzot, avocat. Le plus savant des
quatre, c'est M. *Buzot*. En partant de
cette donnée, vous aurez la mesure
des autres.

FORCALQUIER, SISTERON, DIGNE.

Cl. MM. le curé de *Barras* ; le curé
de *Cayres*. Voilà les vrais imitateurs
des apôtres. Simplicité, ignorance,
ferveur, pauvreté ; ils ont toutes
leurs vertus & leur misère. Avec ces
qualités ils ne peuvent être que très-
respectables.

N. MM. le duc de *Cerefle-Brancas* ;
suppléé par M. d'*Eymar* ; il vaudroit

(88)

mieux que M. d'Eymar fut suppléé
par M. de *Cereste-Branca*.

De *Burne*, digne collégue de M.
d'Eymar.

T. MM. *Latil*, avocat ; *Solier* ;
avocat ; *Mevoillon*, avocat. Il n'y a
donc que des avocats dans ce pays-là,
des jurisconsultes transformés en légis-
lateurs

O sagesse de Dieu, je te crois très-profonde,
Mais à quels plats mortels as-tu livré le
monde !

MM. *FOREZ*. (B. du)

Cl. MM. le curé *Goulard* ; le curé
Gagnieres. Ces curés sont des pasteurs
aussi respectables que ceux de *Barres*
& de *Caires*.

N. MM. le comte de *Grezzolles*.
Nous avions sans peine que nous
éprouvions quelquefois un certain em-

barris dans les éloges que nous avons à donner à tous ces illustres membres des trois ordres. Quelles ressources ne faudroit-il pas avoir dans l'esprit pour en varier la forme sans cesse ? & comment nuancer à l'infini les portraits de gens qui ont tous à-peu-près la même phisonomie ? C'est M. de *Grezzolles* qui nous fournit ces réflexions. Nous ne pourrions que nous répéter, si nous disions quelque chose de plus particulier de sa personne.

De *Nemperre*. Il ne feroit qu'augmenter notre embarras, si nous ne prenions le parti de passer à un autre.

T. MM. le marquis de *Roslaing*. On est d'abord surpris de voir un marquis député par le tiers. Une pareille confiance honore autant ses commettans que lui-même.

(90)

Jamier, propriétaire ; *Richar* propriétaire. Des propriétaires ne peuvent qu'être citoyens.

De *Landine*, avocat. La profession d'avocat n'a fait aucun tort à M. de *Landine* ; quoiqu'avocat, il fait penser & écrire, & toutes les fois qu'il est monté à la tribune, il a parlé en orateur citoyen.

GEX, Province de Bourgogne.
(*B. de*)

Cl. M. *Rouph de Valicourt*, officier de l'évêché de Geneve. Les travaux de l'assemblée nationale ne l'occupent pas plus que ceux de l'évêché de Geneve.

N. M. de *Prez de Crassier*, grand-bailli d'épée. On voit bien que le voisinage de *Voltaire* ne lui a pas été inutile. Gentilhomme patriote, &

(91)

militaire citoyen ; il a embrassé la bonne cause avec zèle , & s'il n'a pas développé les talens de l'orateur , il a fait voir qu'il étoit éclairé du flambeau de la philosophie.

T. M. *Girod* , avocat ; *Girod* , bourgeois. On voit très-bien qu'ils sont frères , ou au moins proches parents.

GIEN. (*B. de*)

Cl. M. *Valet* , curé. Nous sommes les siens.

N. M. de *Villiers*. Ce n'est pas notre faute si nous ne le portons pas aux nues.

T. MM. *Bazin* ; *Janson*. Ces mesieurs nous sont parfaitement inconnus.

(92)

GUERET & HAUTES-MARCHES.

(S. de)

Cl. MM. de *Banassat*. C'est un grand homme dans sa paroisse.

Goubert. Idem.

N. MM. le marquis de *Biancourt*, le marquis de *Saint-Mexin*. A coup sûr ces deux marquis ne feront jamais jaloux l'un de l'autre.

T. MM. de *Château-Favier*, inspecteur des manufactures d'Aubusson. C'est un homme vraiment utile à Aubusson.

Raudi de la Chaux, lieutenant de maire du Felletin. Il devroit en avoir un à l'assemblée nationale.

Tourgnol; *Grelet de Beauregard*, députés de la même force.

(93)

HAGUENAU & WEISSEMBOURG.

(B. de)

Cl. MM l'abbé d'Eymard, abbé prévôt de Neuwiller en Alsace. Depuis long-temps cet illustre abbé garde un humble silence. La dîme a tout-à-coup provoqué son éloquence & allumé sa bile ; il a défendu cette cause avec autant de zèle que de chaleur, mais sans succès.

Son collégue en a été si affligé, qu'il en est tombé malade, & s'est retiré.

N. MM. le baron d'Andlau d'Hombourg, pere, grand bailli d'épée. Ce n'est pas pour cela un grand personnage.

Le baron de Rathsamhausen de Neuhir, colonel d'infanterie : dans ce pays-là tous les seigneurs sont barons.

(94)

& tous les françois sont allemands.

T. MM. le bailli de *Flachflanden* ;
grand-croix de l'orde de malte. Nous
voulons croire qu'il a satisfait au
vœu de ses commettans.

Hell. Tout ce que nous savons de
lui, c'est qu'il est procureur-syndic
provincial d'Alsace.

LANGRES. (B. de)

Cl. M. l'évêque de *Langres*. Mon-
sieur l'évêque n'étoit pas de la majorité
du clergé. Comment-donc a-t-il été
élevé à l'honorable & délicat emploi
de président ? Ce qu'il y a de certain ,
c'est qu'il a été obligé de se démettre
de la présidence.

N. M. de *Froment*, lieutenant-co-
lonel ; on le dit habile à commander
les exercices.

T. MM. *Thevenot de Marois*, ancien avocat général. L'extrême confiance de la commune de Langres donne à présumer que ne tenant plus à son corps, il ne tient plus à ses principes.

Henriot, procureur. Peut-être M^e *Henriot* a-t-il les siens ; mais jusqu'à ce jour il les a tenus très-secrets.

LESNEVEN en Bretagne. (*S. de*)

T. MM. le *Guen de Kerangal*, propriétaire ; *Prudhomme de Kerangon*, lieutenant des canoniers-gardes-côtes & commissaire des états de Bretagne. Quelques personnes ont paru partagées entre M. *Prudhomme de Kerangon* & M. le *Guen de Kerangal* : pour nous, nous le disons bien sincèrement, nous faisons autant de cas de M. le *Guen de*

(96)

Kerangal que de M. Prudhomme de Kerangon.

LIBOURNE. (*S. de*)

Cl. M. *Thouzet*, curé de Sainte Terre. M. *Thouzet* est un des législateurs du royaume, qui lui donnent des loix sans se douter qu'ils en font.

N. M. *Puche de Monbreton*. Nous sommes justes : nous ne dirons rien de lui de peur d'en dire trop, ou trop peu.

T. MM. *Duinas* ; *Mestre*. Le spectacle imposant de l'assemblée les étonne si fort qu'ils sont comme pétrifiés.

LILLE. (*B. de*)

Cl. MM. l'évêque de *Tournay*. Ce prélat trouve fort étonnant que l'on mette en question, si les biens du clergé

clergé appartiennent à la nation qui les a donné ou au clergé qui en jouit. La réponse selon lui, est dans le fait; & ce qui fait la propriété, dit-il, c'est la jouissance.

Dupont, curé de Turcoing, M. le curé de Turcoing, renforce l'opinion de M. l'évêque de Tournay d'un raisonnement nouveau, par lequel il prouve que la dîme est de droit divin, & qu'on ne peut la supprimer sans attaquer les décrets de Dieu même qui l'a établie.

N. MM. le comte de *Lannoy*. Ce ne sont pas ceux qui se montrent le plus qui ont le plus de mérite. La modestie accompagne toujours le talent: or, si le silence est l'attribut de la modestie, comme la modestie est l'attribut du talent, il est prouvé que M. le comte de *Lannoy* est un homme rare.

(98)

Le baron de Noyelles. C'est un
talent aussi modeste que le préce-
dent.

T. MM. Chombart, propriétaire.
Cette qualité-ci est la meilleure qu'il
ait, & il ne songe guere à en avoir
d'autre.

Lepoivre, fermier. De toutes les
qualités qui s'acquierent, celle dont
nous venons de parler est la seule qu'il
brûle d'acquérir.

Waret, avocat; Schéppens, négo-
ciant. Tout ce que nous savons de ces
messieurs, c'est que, si l'un habille les
habitans de Lille, l'autre les dé-
pouille.

LIMOSIN, Pays-Bas de, (S. de Tulle.)

Cl. MM. Forest de Masmouly, ba-
chelier, curé d'Ussel. On a beau dire,
nous ne croirons jamais qu'un bache-
lier soit un sot.

Thomas, docteur en théologie, curé de Maimac. Le sort de *Thomas* l'apôtre, qui n'étoit pas docteur en théologie, fut d'être incrédule ; celui de M. *Thomas*, curé de Maimac, est au contraire d'être très-crédule, & de vouloir qu'on le soit.

N. MM. le vicomte de la *Cueille*. S'il est quelqu'un qui puisse le disputer à M. le vicomte de la *Cueille*, c'est M. le baron de *Poiffac*.

Le baron de *Poiffac*. Après M. le baron de *Poiffac*, celui qui mérite le plus de la nation, c'est M. le vicomte de la *Cueille*.

T. MM. *Melon*, lieutenant-général à Tulle. Comme le tiers-état lutte sans cesse contre la noblesse, M. *Melon* le dispute à MM de la *Cueille* & de *Poiffac*.

(100)

Malès, avocat ; *Delart de Puymalie*, lieutenant-particulier ; *Ludiere*, avocat. M. *Malès* le dispute à M. *Menlon* ; M. *Delart de Puymalie* le dispute à M. *Malès*, & M. *Ludiere* à M. *Delart de Puymalie*.

LIMOSIN, Haut-Pays. (*S. de Limoges.*)

Cl. MM. l'évêque de Limoges. Un marquis connu par les agréments de son esprit, demandoit un jour à *Voltaire*, ce que c'éroit qu'un gentilhomme ? Un gentilhomme, dit *Voltaire* ? C'est Voyant qu'il ne répondoit pas, le marquis ajouta ; mais je veux vous embarrasser encore davantage ; dites-moi, je vous prie, ce que c'est qu'un évêque ? Un évêque ? c'est c'est c'est Allez vous promener, vous n'en savez pas plus que moi,

Guingan de Saint-Mathieu, curé de S. Pierre. Nous ne connaissons personne qui ait plus de lumières que M. *Guingan*, si ce n'est M. *Thomas*.

N. MM. le comte d'*Escar*s, commandant dans le haut & bas Limosin. Vous voyez que c'est un homme important dans le haut & bas Limosin.

Le vicomte de *Mirabeau*. Tout le monde connaît le fameux comte de *Mirabeau*; mais peu de personnes connaissent le vicomte. Nous apprenons donc à tout le monde que le comte & le vicomte sont frères. Celui-ci, curieux de marcher sur les traces de son aîné, a paru souvent à la tribune; &, pour réussir à se faire remarquer, il a pris à tâche de s'attaquer à lui; mais ils combattent avec des armes trop inégales: c'est

(102)

un nain qui veut se mesurer à un
colosse.

T. MM. de *Roulhac*, lieutenant
général. On a conçu à Limoges une
haute opinion de M. de *Roulhac*. Les
habitans de Limoges ont sans doute
leurs raisons.

Nourrissart ; directeur de la mon-
noie. Un directeur de la monnoie
n'est pas un directeur de conscience.

Moutaudon , avocat ; *Chavoix* ,
avocat. Ces hommes de loi ont la
même vénération pour le code & le
digeste qu'un vieux rabbin pour la
genèse & le livre des rois.

LIMOUX. (*S. de*)

Cl. M. *Carmeille*, curé. C'est un de
ces députés qui sont à l'assemblée in-
cognito.

(103)

N. M. le baron de *Lhuillier-Rouvenhae*. C'est un baron comme il y a tant de comtes, de vicomtes & de marquis.

T. MM. Bonnet, avocat; *Lazade*, syndic du diocèse d'Aleth. Voyez le curé *Carmeille*.

LOUDUN. (B. de)

Cl. M. de *Marsay*, curé. Autre pendant du curé *Carmeille*.

N. M. le marquis de *Ternay*. Ce marquis est un de ceux auxquels ressemble le baron de *Lhuillier*.

T. MM. *Dumoutier de la Font*, avocat du roi. Nous en parlerons avec plus de détail lorsque nous le connoîtrons mieux.

Bion, avocat. Il y a eu autrefois dans la Grèce un excellent poète de

ce nom. Mais quel rapport peut-il y avoir entre l'ancien & le moderne ? L'un étoit un poète charmant, ami des champs & de la paix ; l'autre est un orateur ennuyeux, qui se plaît dans le trouble, & éternise les divisions des familles. Le *Bion* grec l'emportera toujours sur le *Bion* limosin.

LYON & VILLE. (S. de)

Cl. MM. de *Castellas*, doyen de l'église, comte de Lyon. M. de *Castellas* regarde la nuit du 4 au 5 août comme la journée la plus désastreuse, comme l'époque de la dissolution du royaume. Il trouve fort mauvais qu'on ait anéanti la puissance des grands, & cette gradation dans les conditions qui serroit comme de degrés vers le trône, & qui avoit été introduite parmi les hommes à l'ins-

(105)

tar de la hiérarchie céleste, où l'on voit graduellement s'élever jusqu'à l'Éternel les anges, les archanges, les séraphins, les trônes, les dominations.

Flachat, curé ; *Mayer*, curé ; *Chavier de la Roche* ; *Prévôt*, curé de Saint-Martin d'Ainay. Tous ces messieurs sont de l'avis du comte de Lyon.

N. MM. le marquis de *Mont d'Or* ; le chevalier de *Boisle* ; *Deschamps* ; le marquis de *Loras*. Nous ne ferons pas de jaloux, car nous ne dirons pas un mot de plus de l'un que de l'autre.

T. Ville. MM. *Millanois* ; *Periffe du Luc* ; *Coudere*, négociant ; *Goudard*, négociant. Le tiers est ici au niveau de la noblesse.

Sénéchaussée. MM. *Girard*, médecin ; *Trouillet*, négociant ; *Durand*, négociant ; *Bergasse*, avocat. Et ceux

(106)

de la sénéchaussée valeat ceux de la ville. Nous en excepterons cependant M. *Bergasse*, dont le nom est si célèbre depuis quelque temps. Il a présenté à l'assemblée un ouvrage sur l'organisation des tribunaux, qui a reçu les plus grands éloges.

MACON. (B. de)

Cl. M. *Ducret*, curé de Saint-André de Tournus. On dit qu'il a un bon esprit; ce qu'il y a de certain, c'est qu'il a une bonne cure.

N. M. le comte de *Montrevel*; M. de *Montrevel* se borne à faire des vœux pour son ordre, ne pouvant pas le défendre.

T. MM. de la *Metherie*, avocat. On le dit excellent pour le cabinet.

Merle, maire de Mâcon. M. *Merle* a une charge très-respectable.

(107)

MAINE (S. du)

Cl. MM. Bourdet, curé; Bertireau; curé de Teillé; Grandin, curé d'Ernée; Pelletier de Feumusson, prieur-curé de Domfront. Tous ces curés sont comme des corps opaques, disposés autour de leur évêque, lequel immobile au centre, leur donne le mouvement & leur dispense la lumière.

L'évêque du Mans. On a comparé cet évêque à une lampe qui n'éclaire pas.

N. MM. de Montesson. Son frère ayant été au Mans pour faire changer ses pouvoirs en pouvoirs impératifs, il fut massacré par le peuple. Celui-ci craignant un pareil sort, a jugé à propos de prendre la fuite, &

a été grossir l'escorte du comte d'Artois.

(n. 2) ~~ETIENNE~~

De Hencé; de Vassé; de Tessé; Bailli de Fresnay. Tous aussi grands génies les uns que les autres.

2. T. MM. *Enjuhault de la Roche*, pere, juge du comté-pairie de Laval. Nous nous garderons de juger le juge de Laval. Lorsqu'il a eu à juger quelqu'un, il ne l'a pas condamné sans l'entendre. Nous serions très-blâmables si nous tenions une autre conduite.

Héliant, mort le 7 mai. Tout ce que nous pouvons dire de lui, c'est qu'il ne vit plus.

Les autres députés du Maine que nous allons rapporter à la file, sont MM. *Jouy des Roches; Lafnier de Vau- cenay; Maupetit; Guérin; Menard de*

(109)

la Craye ; de la Lande ; Gournay ; Cheron de Beaumont. Il eût été trop long de faire un article séparé pour chacun de ces messieurs, & plus inutile encore.

MANTES & MEULAN. (*B. de*)

Cl. M. *Choppier*, curé. Nous ne savons ni de quelle paroisse il est curé, ni de quel village il est natif, ni de quel district il est député.

N. M. le marquis de *Gaillon*. C'est lui qui a fait une motion, où il a proposé à l'assemblée l'abolition du droit d'aînesse : ce qui annonce l'excellence de son cœur & la philosophie de sa raison.

T. MM. *Meunier du Breuil*. Cet honorable membre du tiers est lieutenant-général, non pas des armées du

(110)

roi , mais des légions grifonnieres de
Mantes & Meulan.

Germiot. Pour celui-ci , nous igno-
rons ce qu'il est. Peut-être n'est-il pas
plus occupé chez lui que dans l'as-
semblée.

MARCHES COMMUNES DU POITOU
ET BRETAGNE.

Cl. M. *Richard de la Vergne* , prêtre
& docteur en droit. Il ne lui manque
plus que d'être docteur en théologie
pour être un grand homme.

N. M. le marquis de *Juigné* . L'ar-
chevêque de Paris a à jamais illustré
ceite famille.

T. MM. *Francheteau de la Glosière* ,
avocat; *Auvynet* , sénéchal de Mon-
taigu. Les marches communes n'ont
jamais produit d'homme plus célèbre

(111)

que M. *Francheteau de la Glosière*, si
ce n'est M. *Auvynet*.

MARSEILLE. (S. de)

M. l'abbé de *Villeneuve Bargemont*,
chantre, comte, chanoine. S'il avoit
plus de dignités encore, nous les met-
trions sans difficulté, duſſent-elles rem-
plir une page entiere : cela n'est pas
inutile. La plupart des hommes font
comme des livres qui ont besoin de
titres pompeux pour les faire re-
chercher.

L'abbé *Davin*, chanoine. D'après
le principe que nous venons de po-
ser, il semble qu'on peut en inférer
que M. l'abbé *Davin* est un homme
d'un grand mérite. Nous ne répon-
dons pas de la conséquence.

N. MM. le marquis de *Cypierre*,
chevalier de Saint-Louis ; de *Sineti*,

(112)

chevalier de Saint-Louis. Il est à croire que l'épée leur est plus familière que la plume ou la parole.

T. MM. *Rouffier*; *Lejeans*; *Liguier*; *Delabat*, négocians. Parmi ces hommes utiles, il y en a un sur-tout dont nous ferons une mention particulière. C'est M. *Delabat*. Placé au rang des orateurs de l'assemblée, il a soutenu la concurrence avec honneur; & tous les discours sortis de sa bouche, ont prouvé que son zèle égaloit ses lumières.

MEAUX. (*B. de*)

Cl. M. *Barbou*, curé. Il paroît que M. *Barbou* n'a pas invoqué avec succès l'ombre éloquente de l'évêque de Meaux. Ses discours le prouvent comme son silence.

N. M. d'*Aguesjean*. C'est un des des-

(113)

cendans du chancelier d'Aguesseau; ce
qui ne prouve rien.

si T. MM. *Houdet*. Voyez M. *De-*
fecutes.

si *Defecutes*. Il ne s'est rendu ni plus
ni moins célèbre que M. *Houdet*.

MELUN. (S. de)

Cl. M. *Thomas*, curé. Il n'y a pas
d'homme plus versé dans l'histoire de
Job & sa famille que M. le curé
Thomas.

N. M. *Frêteau*. Ce membre du parle-
ment a abjuré sa doctrine. Si sous le mi-
nistère du cardinal de *Leoménie* son zèle
courageux l'avoit rendu le compa-
gnon d'infortune de M. d'*Eprémesnil*,
ils sont aussi divisés d'opinion aujour-
d'hui qu'ils paroifsoient unis de sen-
timens alors. Mais qu'on ne s'y

trompe pas : l'un , par son opiniâtre résistance, ne défendoit que les priviléges de son corps ; l'autre , par sa généreuse fermeté , s'opposoit aux atteintes que le pouvoir arbitraire portoit à la fortune publique , & à la majesté de la nation.

T. MM. *Despatys de Courteille*. Ce lui-ci est lieutenant-général des armées du châtelet.

Tellier, avocat du roi. Étant l'avocat du roi , il ne peut pas être l'avocat de la nation.

MENDE EN GÉVAUDAN. (*S. de*)

Cl. M. *Brun*, curé de Saint-Chaly.
N. M. le marquis d'*Apchon*. T. MM. *Riviere*, lieutenant-général ; *Charier*, avocat. Nous englobons ici les trois ordres de la sénéchaussée. Il est naturel que le même article renferme

(115)

les honorables membres à qui nous
devons donner les mêmes éloges.

METZ, trois évêchés.

Cl. MM. *Thiebaule*, curé de Sainte-
Croix ; *Brouffe*, curé de Volcrange.
Le curé de Volcrange vaut celui de
Sainte-Croix.

N. MM. le comte de *Custine de
Guermange*. M. de *Custine* s'est distin-
gué dans l'assemblée par son zèle pour
la constitution, & son talent facile
pour la parole. Il a été adroit ; il n'a
jamais heurté les bons principes, &
n'a cependant pas abjuré ceux de son
ordre.

Violter de Neubourg. M. *Violter* est
à l'assemblée nationale ce qu'est au
corps humain un membre paralysé.

T. ville de Metz. M. de *Maujean*,

(116)

maire de la ville. Passons à ceux de la province.

Province. MM. *Emmery l'aîné* ; avocat ; *Mathieu de Rondeville* , avocat ; *Claude* , avocat ; *la Salle* , lieutenant-général à Sar-Louis. Voyez celui de la ville.

MIRECOURT. (*B. de*)

Cl. MM. *Galland* , curé de Charmes. Cette cure lui appartenoit de droit. C'est bien le curé le plus heureux du royaume.

Godefroy , curé de Nonville. Aussi pieux que *Godefroy de Bouillon* , & peut-être aussi brave , il est roi de son village , comme il l'étoit de Jérusalem.

N. MM. le comte de *Touffain de Viré* ; de *Menonville*. Ces législateurs

du royaume sont comme les Dieux
des Egyptiens ; ils ont des oreilles &
n'entendent pas ; ils ont des yeux &
ne voyent pas ; ils ont une langue
& ne parlent pas.

T. MM. *Cherrier*, lieutenant-général de Neufchâteau ; *Petit-Mangin*, procureur du roi ; *Chantaire*, conseiller au préfidal ; *Bricot*, procureur du roi. Bien des gens tiennent pour M. *Cherrier*. Un plus grand nombre d'autres prétendent que M. *Petit-Mangin* l'emporte & sur M. *Cherrier* & même sur M. *Chantaire*. Pour nous, sans parler de M. *Cherrier*, dont le nom n'a rien d'imposant, nous pensons que ni M. *Chantaire*, ni M. *Petit-Mangin* n'approchent de M. *Bricot*,

MONTARGIS. (*B. de*)

Cl, M. *Girard*, curé-doyen de Lorris.

(118)

Nous respectons trop M. le doyen pour hasarder un jugement. Nous attendrons qu'il nous l'inspire.

N. M. le *Vassor*, comte de la *Touche*, chancelier de M. le duc d'Orléans. Il suffit d'appartenir à M. le duc d'Orléans pour brûler du feu sacré du patriotisme. Ce prince auguste est comme le soleil qui échauffe & purifie tout ce qui l'approche.

T. MM. *Gilet de la Jaqueminiere*, procureur-syndic du département de Joigny ; *Les-boys des Guays*, lieutenant-particulier. On ne sauroit dire lequel des deux l'emporte sur l'autre, ou M. *Gilet de la Jaqueminiere* sur M. *les-Boys des Guays*, ou au contraire M. *les-Boys des Guays* sur M. *Gilet de la Jaqueminiere*.

MONT DE MARSAN, EN GASCOGNE.

(*S. de*)

Cl. M. de la *Potterie*, curé de

(119)

Blueouac. On le prendroit pour un sourd & muet élève de l'abbé Hauü. C'est ce qui étonne dans un curé gascon.

N. M. de la Salle, marquis de Roquemont. Nous ne dirons jamais rien d'un gentilhomme gascon, de peur de nous faire des affaires avec lui.

T. MM. Perès d'Artassen ; Mauriel de Flory. Nous avouons que nous n'avons aucun esprit lorsqu'il s'agit de louer.

MONTFORT-L'AMAURY. (B. de)

Cl. MM. Landrin, curé ; de Champspeaux, curé. Lorsqu'il s'agit de déchirer, c'est autre chose ; mais nous sommes humains.

N. MM, le comte de Montmorency. Il est beau de voir un seigneur de la

famille la plus illustre du royaume employer ses talens à défendre la cause du peuple. On ne sauroit dire ce qui brille le plus dans ce jeune homme, ou les talens de l'orateur, ou le patriotisme du citoyen. Quand, jeune encore, on se déclare l'ami du peuple, on n'en sera jamais l'opposseur.

Le chevalier de *Mauletti*. Il a au moins le mérite de s'être rangé dans la minorité de la noblesse.

T. MM. *Auvry*, procureur-syndic du département; *Laigniere*, avocat; *Ham du Cœur*, ancien laboureur; *Sallier*, marchand. Tous ces messieurs sont des hommes célèbres incognito.

MONTPÉLLIER. (S. de)

Cl. M. l'évêque de *Montpellier*. Cet évêque desireroit qu'un député ne fût pas plus tenu à la résidence qu'un

(121)

qu'un évêque. On pourroit le délivrer de cette gêne sans inconvenient.

N. M. le marquis de *Saint-Maurice*.
On dit que c'est un homme supérieur hors de l'assemblée.

T. MM. *Verny*, avocat; *Jac*, propriétaire. Nous préférions celui-ci à celui-là; on en devine les raisons.

MONTREUIL-SUR-MER, EN PICARDIE. (*B. de*)

Cl. M. *Rolin*, curé de *Verton*. C'est, dit-on, un homme pieux, & un prêtre honnête homme.

N. M. le comte d'*Hodicq*. Il y a long-temps que Voltaire a dit ce qu'il pensoit de tous les ics de la terre, depuis le grand Frédéric jusqu'à M. d'*Hodicq*. Nous ne doutons pas que M. le comte d'*Hodicq* ne soit un grand

F.

(122)

homme ; mais vraisemblablement les circonstances n'ont pas favorisé son génie ; il faut espérer que cette occasion le présentera.

T. MM. *Poultier*, lieutenant-général ; *Riquier*, propriétaire. M. *Riquier* a le même avantage sur M. *Poultier* que M. *Jac* sur M. *Verny*.

MORLAIX & SANNION. (*S. de*)

T. MM. *Couppé*, sénéchal de Lan-nion. C'est assurément un homme respectable.

Guillaume le Lay, Laboureur. Ce-lui-ci mérité d'être respecté.

Baudouin de Maison-Blanche, avocat. Il connaît à fond les instituts de Justinien, & les pandectes, le code & le digeste les ordonnances & les arrêts de réglement : loix excellentes

(123)

faîtes pour le bonheur des hommes.

Mazurié de Pennanech. M. *Mazurié de Pennanech* ne fait pas tout cela, & prétend n'en être pas moins instruit.

Nous reviendrons peut-être sur le clergé & la noblesse que nous passons ici sous silence.

MOULINS EN BOURBONNOIS. (*S. de*)

C. MM. *Tridon*, curé de Rongères; *Aury*, curé d'Hérisson; *Laurent*, curé d'Huillaux. Ces trois curés sont aussi pieux & aussi fervens que les trois mages.

N. MM. *Dubuiffon*, comte de *Douzon*; *d'Eslulle*, comte de *Tracy*; *Coeffier*, baron de *Breuil*. Il faut convenir qu'il n'y a pas de gloire plus grande que celle de donner des loix à

son pays. Ces seigneurs Bourbonnois en conçoivent un juste orgueil , ils ont raison ; car s'ils ne font pas les loix eux-mêmes , ils concourent à les faire par *assis & levé* , ou autrement , & n'en font pas moins les législateurs du royaume.

T. MM. *Gilbert Michelon* , procureur du roi en la châtellenie ; *Gilbert Berthomier de la Villette*. On est nécessairement partagé entre M. *Gilbert Michelon* & M. *Gilbert Berthomier*.

Lomet , avocat ; *Goyard* , avocat ; *Vernin* , lieutenant-particulier criminel. Celui-ci juge comme les autres plaignent.

Lebrun , sieur de la Motte-Vessé & Bellecourt. Honneur à M. *Lebrun* , sieur de la Motte-Vessé & Bellecourt.

(125)

NANCY. (*B. de*)

Cl. MM. l'évêque de *Nancy*. Cet évêque ne s'amuse guere du nouveau genre de vie qu'il a été obligé d'adopter. C'est un rude travail que celui de passer la journée assis sur une banquette, mê ne à entendre discuter des points de législation , qui s'éloignent des idées communes d'un esprit ordinaire ; mais c'en est un plus rude encore de s'y voir dépouiller. La seule chose de l'évangile , dont les riches bénéficiers ne veuillent pas se souvenir , c'est l'exemple de ce jeune homme , à qui Jésus-Christ ordonna de jeter ses richesses dans la mer s'il vouloit le suivre.

Grégoire, curé d'Embermesnil. M. l'abbé *Grégoire* est parmi les curés ce que M. l'évêque d'Autun est parmi

(126)

les prélats. Rien n'égale son zèle & son patriotisme , si ce n'est ses lumières : rien n'est au-dessus de l'énergie de son style , si ce n'est celle de son ame.

N. MM. le conte de *Ludres*. Nous ne savons s'il est aristocrate ou populaire ; nous n'avons pas le don de deviner.

Le chevalier de *Boufflers*. Cet aimable chevalier a fait de si jolies chansons , qu'on le croyoit peu propre aux choses sérieuses ; mais il a parlé quelquefois à l'assemblée avec tant de raison & de force , qu'on ne croit pas qu'il doive faire encore des chansons. Nous pensons au contraire qu'il fera fort bien d'être à propos sérieux ou gai , solide ou plaisant , poète ou philosophe , Chapelle , Anacreon ou Démosthène.

T. MM. *Regnier* , avocat ; *Prugnon* ,

(127)

avocat. Plaignons-les ; ils ont pressé, bourné dans leurs viei'les têtes , un cahos de loix dont ils ne sauront plus que faire.

Regnaut, avocat du roi. Il faudra aussi qu'il apprenne de nouveau son métier.

Salle, médecins. Qu'en pensez-vous ? Croyez-vous que ce soit là le médecin qu'il faut pour guéir les maux de l'état ?

NANTES. (*S. de*)

Cl. MM. *Chevalier*, recteur de *Con-*
tais ; *Moyau*, recteur de *Saint-André*
des Eaux ; *le Breton de Gaubert*, rec-
teur de *Saint-Similien*. Nous con-
seillons aux députés du royaume de
confier la nation à ce *triumvirat* de
recteurs pour la conduire à sa fin.

¶ 4

T. MM. *Geizen*, avocat. Cet avocat patriote s'est distingué dans l'assemblée par son zèle pour la chose publique.

Lanjuinais, avocat & professeur en droit canon. M. *Lanjuinais* a les mêmes droits à nos éloges. Il n'y a guères de discussions intéressantes où l'un & l'autre n'aient quelque part.

Le Chappelier, avocat. *Ecce homo.* Voilà l'homme de la France : voilà le coryphée de la députation de Nantes. Ses talens, ses vertus patriotiques, sa fermeté inébranlable, doivent le rendre à jamais recommandable à la nation. Et ce qui atteste les éloges que nous lui donnons, c'est l'honneur inappréciable qu'il a eu de présider déjà deux fois l'assemblée.

Huart ; *Hardy*, maire de Vitré ; *Gérard*, laboureur. Quant à ces mes-

(129)

sieurs , ce sont de ces membres qu'on ne peut bien louer que par le silence.

NEMOURS. (*B. de*)

Cl. M. *Thibaut* , curé de Souppes. Nous ne dirons pas seulement de *M. Thibaut* comme de tant d'autres curés obscurs , c'est un pasteur respectable , un bien honnête homme : nous dirons en outre , c'est un homme vertueux , un curé instruit , un prêtre citoyen.

N. M. le vicomte de *Noailles*. Ce gentilhomme patriote a l'ame aussi noble que s'il étoit né roturier. Il a manifesté , dans plusieurs occasions , les sentimens d'un vrai citoyen ; & ce qui doit ajouter à sa gloire , c'est que la révolution fait perdre à sa famille dix-huit cents mille livres de

(130)

revenu qu'elle recevoit du gouvernement on ne sait pourquoi.

T. MM. *Dupont*, conseiller d'état. *M. Dupont* est connu par ses grandes lumières en économie politique. Il est malheureux que l'assemblée nationale refuse de réaliser le système des économistes. Nous aurions bientôt la plus belle des constitutions, le meilleur des gouvernemens possibles, appuyés sur des bases solides : *le despotisme legal & l'évidence*.

Berthier; *Bailli de Puiseaux*. Honnables membres inconnus à l'assemblée.

NISMES & BEAUCAIRE. (S. de)

Cl. MM. l'évêque d'*Uzès* & l'évêque de *Nîmes*. Ces deux princes de l'église commencent à s'appercevoir que leur regne n'est pas de ce monde.

(131)

S'ils ont perdu avec la dîme la bâti-
ture qu'ils goûtoient ici bas , ils se
flattent qu'ils la retrouveront dans
le royaume des cieux. Cela ne laisse
pas que d'être consolant.

Benoît, curé du Saint-Esprit; *Bon-
net* , curé de Villefort. Les noms de
ces curés & leurs personnes sont si
semblables , qu'on prendroit aisément
Bonnet pour *Benoît* , & *Benoît* pour
Bonnet.

N. MM. le marquis de *Fournès* ,
sénéchal. *Voltaire* , comme nous l'a-
vons vu , ne sut pas répondre à cette
question : Qu'est-ce qu'un évêque ?
Il eût été tout aussi embarrassé de ré-
pondre si on lui eût fait celle-ci :
Qu'est-ce qu'un sénéchal ?

Le comte de la *Liniere*. La diffé-
rence qu'il y a de M. le comte de la
Liniere à M. le marquis de *Fournès* ,

(132)

est la même que celle qui se trouve entre la qualité de comte & celle de marquis.

Le baron de *Marguerite*. Parce qu'un homme a fait en s'amusant de mauvaises tragédies, il ne faut pas en conclure qu'il est un sot. M. le baron de *Marguerite* a prouvé le contraire à l'assemblée au moins une fois.

Brueys, baron d'*Aigalliers*. On en a la plus haute idée dans la baronnie d'*Aigalliers*; mais il n'est plus dans sa baronnie.

T. MM. *Rabaud de Saint-Etienne*, bourgeois. C'est un des hommes de mérire dont s'honore l'assemblée nationale elle-même, & de qui la nation attend son bien-être. O noms chers & sacrés ! *Rabaud de Saint-Etienne*, *Mirabeau*, *le Chapelier*, *Barnave*, soyez gravés dans tous les

cœurs ; comme sur tous les monu-
mens destinés à attester votre gloire
aux races futures. Poursuivez, hom-
mes étonnans & laborieux, vos tra-
vaux immortels comme l'empire que
vous régénérez, & méritez de plus en
plus son éternelle reconnoissance.

Vouliand, avocat ; *Soufelle*, avo-
cat ; *Ricard*, lieutenant-principal au
préfidal ; *Chambon de la Tour*, maire
d'Uzès ; *Quatrefages de la Roquette*,
bourgeois ; *Meynar de Salinelles*,
bourgeois ; *Valerian Duclos*, maire
du Saint-Esprit. Pour un *Rabaud de*
Saint-Etienne, combien de députés
obscurs & dont on fait à peine les
noms ! Voilà pourtant les membres
distingués dont la postérité s'hono-
rera, dont les petits neveux diront
avec orgueil : oui, ce sont nos ayeux
qui ont fait les loix salutaires sous
lesquelles nous vivons, respectez en

(134)

nous nos illustres ancêtres , & Dieu
seul saura à quel point la chose sera
véritable.

NIVERNOIS & DONZIOIS, (B. de)

Cl. MM. *Fougère* , curé ; *de la Ren-
ne* , prieur - curé. La sagesse , sans
doute , préside aux délibérations de
l'assemblée ; cependant le hasard peut
y avoir autant de part que la sagesse.
Supposons qu'il y a partage , & que
l'un de ces honorables membres n'a
pas encore donné sa voix.... Pronon-
cez vous-même.

N. MM. le comte de *Serant*. Malgré
tout son esprit & ses efforts , la révo-
lution s'achève , & la constitution
déjà pose sur des bases inébranlables.
Les nobles de l'opposition feroient
beaucoup mieux de s'exécuter de
bonne grace , au lieu de n'opérer Je

(135)

bien qu'en murmurant , semblables à ces pluies salutaires que le tonnerre en ébranlant la nue fait tomber dans les champs.

Le marquis de *Damas d'Anlezay*: M. de *Damas* est un être sublime dans un cercle de femmes.

T. MM. *Gonnat* , avocat ; *Pautie de Chaffi* , avocat ; *Maranda d'Olivier* , avocat ; *Robert* , avocat. Ces illustres avocats sont des êtres tout aussi sublimes que M. de *Damas* , mais dans un autre genre.

ORANGE. (*principauté d'*)

Cl. M. l'évêque d'*Orange*. Il pense comme un évêque , & raisonne comme un docteur de sorbonne.

N. M. le marquis de *Causans*. Il paraît qu'on élit les députés à *Orange* comme on y fait les avocats.

(136)

T. MM. *Dumas*, avocat. Vous voyez que c'est un avocat de l'université d'Orange.

Bouvier, procureur du roi. Ce procureur du roi est aussi à la fleur d'orange.

ORLÉANS. (*B. de*)

C^l. MM. *Blandin*, curé; *Moutié*, grand-chantre & chanoine d'Orléans; l'abbé de *Chapt de Roustignac*. Les uns tiennent pour le grand-chantre d'Orléans, les autres ont la plus haute idée de M. l'abbé de *Rouftignac*. Pour nous, nous laissons à chacun la liberté d'avoir son avis là-dessus.

N. MM. le marquis d'*Avarey*. Voyez M. le marquis de *Causans*.

Seurrat de la Bouliaye. Voyez M. le marquis d'*Avarey*.

(137)

De Barville. Voyez M. Seurrat de la Boullaye.

T. MM. *Salomon de la Saugerie*, avocat. M. *Salomon* a pris quelquefois l'essor ; mais il n'a pas volé loin.

Pelerin de la Buxière ; *Lesort*, négociant ; *Henry de Longuève*, avocat du roi ; *Delahaie de Launay* ; *de Fay*. Nous avons mis successivement ces honorables membres dans la balance, & elle est restée dans un parfait équilibre.

PAMIERS, COMTÉ DE FOIX. (S. de)

Cl. M. *Font*, chanoine-curé de Pamiers. C'est un digne homme.

N. M. le marquis d'*Offun*. Si la noblesse orgueilleuse est tombée pour jamais ; si le peuple triomphe & rentre dans ses droits, c'est qu'il réunit

(138)

toutes les forces , celle de la raison , celle de la vérité , celle des armes. M. d'Offur voit clairement qu'il est indifférent aujourd'hui d'être né marquis ou roturier , & que la seule chose qui importe , c'est d'avoir du mérite , & c'est ce qui l'indigne.

T. MM. *Vadier* , conseiller au préfidal ; *Bergasse Laziroule* , ancien officier d'artillerie. Il y a chou & chou , dit le proverbe. M. *Bergasse* de Pamiers , n'est pas M. *Bergasse* de Lyon.

PARIS. (*prévôté & vicomté de*)

Cl. MM. *le Guen* , curé d'Argenteuil ; *Melon de Pradoux* , curé de Saint-Germain-en-Laye. Ces deux pasteurs sont assez connus : tout ce que nous en dirions , seroit inutile pour les faire connoître davantage.

L'ancien évêque de *Senlis*. Cet an-

(139)

cien évêque, qui n'est plus que grand-vicaire, jouit de quelque célébrité. On est fâché de le voir plongé dans cette indifférence apathique pour la chose publique & pour sa gloire. Sans doute une force inconnue le paralyse & lui commande le silence.

De Coulmier, abbé régulier de Notre-Dame d'Abbecourt. Nous pardonnons à celui-ci de se taire.

N. MM. *Daval d'Esprémesnil*. M. *d'Esprémesnil* est l'orateur de la noblesse comme l'abbé *Maury* est celui du clergé. Ces deux ordres expirans ne pouvoient pas trouver de plus ardents défenseurs ; mais malheureusement pour eux, dès qu'ils ouvrent la bouche, on se hâte de la leur fermer. Voyez à quoi tient la réputation d'un homme ! Naguères il a excité l'enthousiasme des vrais pa-

triotes, aujourd'hui on ne peut entendre prononcer son nom sans frissonner d'horreur. Attendons donc que les circonstances aient développé le caractère d'un homme, l'aient offert à nos yeux sous toutes les faces, avant de savoir si nous devons l'estimer ou le livrer au mépris.

Le duc de *Castries*. On dit qu'il estime M. d'*Esprémesnil*.

Le président d'*Ormesson*. Nous voulons croire que M. d'*Ormesson* s'est dépouillé de cet esprit de corps qui a perdu les parlemens.

Le Bailli de Crussol. L'ordre de la noblesse, l'ordre de malte, & M. le *Bailli de Crussol* personnellement, perdent trop dans la révolution, que celui-ci pour ne la désapprouver pas hautement. Dans le nouvel ordre de choses que l'on vient d'établir, ce qui

étoit élevé s'abaisse, & ce qui rampoit sur la terre s'eleve. C'étoit mer nue sans cesse agitée, dont les eaux soulevées & suspendues dans les airs, entr'ouvroient d'immenses abîmes : les uns étoient élevés sur la cime des ondes, les autres étoient ensevelis dans la profondeur de l'abîme : aujourd'hui le flot tombe, & la mer s'aplanit.

T. MM. *Afforty*, cultivateur ; *Duvivier*, cultivateur ; *Chevalier*, cultivateur. Des agriculteurs ne sont pas des orateurs ; mais ils sont hommes & citoyens, & ne manquent pas plus d'intelligence que de patriotisme.

Target, avocat au parlement. Cet orateur distingué du barreau, ne l'est pas moins dans l'assemblée nationale. Talent, courage, patriotisme, tout place son nom parmi les noms des *Mirabeau*, des *Bailly*, des *Rabaud de*

(142)

Saint-Etienne, des le Chapelier, des Barnave.

Du Cellier, avocat ; de Boislandri, négociant ; Lenoir de la Roche, avocat ; Guillaume, avocat. Ce sont les collègues de M. Target, & non ses rivaux.

PARIS. (*ville de*) Versailles est compris dans la députation de Paris.

Cl. MM. l'archevêque de *Paris*. Les sentimens du pontife parisien sont connus. Tout le monde sait ce qu'il a fait & ce qu'il n'a pas fait. On n'a pas oublié sans doute que dans la fééance mémorable du 4 août, où chacun étoit empêtré de faire des sacrifices, monseigneur se leva, & vota un *Te Deum* qu'il offrit de chanter.

L'abbé de Montesquieu, agent général du clergé. Il étoit naturel qu'il

défendit ses intérêts & s'en déclarât l'avocat.

Dumouchel, recteur de l'université. Le recteur de l'université n'a parlé qu'une fois ; mais on prit tant de plaisir à l'entendre, que l'assemblée éclata de rire.

L'abbé *Chevrenil*, chancelier de l'église de Paris ; *Gros*, curé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet ; *Dom Chevreuse*, général de la congrégation de Saint-Maur ; *Legros*, prévôt de Saint-Louis du Louvre ; l'abbé de *Bonneval*, chanoine de l'église de Paris ; *Veytard*, curé de Saint-Gervais ; l'abbé de *Barmond*, conseiller au parlement de Paris. Tous ces honorables membres, abbés, moines, curés, clercs, tonsurés, chanoines, sont comme les suppléans des précédens. Ils trouvent plus commode de garder le silence & d'écouter, que de monter à

la tribune & de combattre leurs adversaires.

N. MM. le comte *Stanislas de Clermont-Tonnerre*. Quelques efforts que la raison fasse, on tient encore, comme par instinct, à ses préjugés, à ceux de son corps ou de son ordre, à l'intérêt personnel, ce ressort puissant qui agite & fait mouvoir le monde. Ces réflexions ne portent pourtant pas positivement sur M. de *Clermont-Tonnerre*. Au contraire, sa conduite pleine de sagesse & de dignité lui a mérité notre estime; & ce qui prouve qu'il a su gagner celle de l'assemblée, c'est qu'il a eu deux fois l'honneur d'être revêtu de la présidence.

Le duc de *la Rochefoucault*. Très-digne descendant de l'illustre auteur des *Maximes*. Ses lumières & son dévouement à la chose publique, lui ont

ent mérité l'estime & l'amour de tous les françois.

Le comte de *Lalli-Tollendal*. C'est un des bons orateurs de l'assemblée. Ses talens sont en général admirés ; mais il est des gens qui paroissent les craindre en les admirant. Ils les trouvent d'autant plus dangereux, que l'expression du sentiment fait pénétrer ses paroles dans les coeurs. Sa prédilection pour le *veto* absolu, & le projet effrayant d'un sénat auquel il a eu quelque part, lui ont fait perdre l'estime publique.

Le marquis de *Lusignan* ; le comte de *Rochechouart*. Ils ne sont point aussi dangereux ; mais l'on doit leur faire gré d'avoir été dans la minorité.

Dionis du Séjour ; *Duport*, président de *Saint-Fargeau*. C'est avec une

(146)

véritable satisfaction que nous exposons à l'admiration publique ce *triumvirat* honorable. Apostats de la doctrine parlementaire, ces dignes députés ont abjuré ses maximes ; & représentans fidèles de la nation, ils en ont embrassé la cause.

Le comte de *Mirepoix* ; le marquis de *Montesquieu-Fezensac*. Une chose à remarquer, c'est que les députés de la noblesse de Paris se sont distingués par leur patriotisme : ils étoient tous de la minorité. Cela devoit être. Paris est le centre des lumières, & les lumières dissipent les préjugés. La dignité de l'homme doit être naturellement plus respectée dans un pays où ses droits sont mieux connus.

T. MM. *Bailli*. Que pourrions-nous dire à la gloire d'un homme que ses talens & ses vertus ont d'abord élevé à l'honorable emploi de président de

(147)

l'assemblée , & ensuite à celui de maire de Paris , qui fut digne de lui ? La célébrité suivra toujours ses pas , & l'estime publique sera sans cesse attachée à son nom .

Camus , avocat . M. *Camus* s'est efforcé de briller à l'assemblée , & il a en partie réussi .

Tronchet , avocat ; *Treilhard* , avocat . Ces deux illustres se sont montrés il est vrai , mais c'est du mauvais côté .

L'abbé *Syeyes* , grand - vicaire & chanoine de Chartres . C'est peut-être le prêtre le plus instruit , le dialecticien le plus habile , le politique le plus profond , le patriote le plus zélé de l'assemblée . Il a des vues ; mais un peu trop de métaphysique les obscurcit peut-être . Du reste , M. l'abbé *Syeyes* a toutes sortes de droits

(148)

à la reconnaissance publique, & son nom mérite d'être associé à ceux des *Mirabeau*, des *Target*, &c. &c.

Desmeuniers, censeur royal. Nous censurerions la conduite de ce censeur royal, comme celle d'un autre s'il le méritoit; mais il est loin de nous en donner le sujet, & nous ne pouvons qu'y applaudir. M. *Desmeuniers* pense, parle & agit en vrai patriote.

Il est inutile de faire des articles séparés pour chacun des autres; nous allons tout simplement coucher leur nom à la file, & nous espérons qu'après cela, ils voudront bien nous tenir quittes envers eux.

Vignon, ancien consul; *Beviere*, notaire; *Poignot*, négociant; *Debourges*, grand garde-du-corps de l'épicerie; *Martinot*, avocat; *Germain*,

(149)

marchand de soie; *Berthereau*, procureur au châtelet; *Garnier*, conseiller au châtelet; *Leclerc*, libraire; *Huet*, avocat; *Dorfant*, notaire; *Le-moyne*, orfevre.

Nous croyons devoir faire cependant une mention particulière de M^e *Guillotin*, médecin. On fait la mette patriotique & courageuse qu'il fit avant d'être élu au nombre des députés. On peut dire qu'il ne s'est point démenti, & il a fait voir en diverses occasions qu'il étoit toujours animé du même esprit.

M. *Anson*, receveur-général des finances, a manifesté, quoique financier, des sentimens patriotiques.

PERCHE. (R. de)

Cl. M. le François, curé du Mag

G 3

(150)

Si l'assemblée nationale est accusée de faire de mauvaises loix, M. le curé du Mage est assurément l'un des membres les plus innocens de l'assemblée.

N. M. le comte de *Puiffay*. M. le comte ne sera guere plus coupable.

T. MM. *Bailleul*; *Margonne*. Ces honorables membres sont comme ces femmes, ni absolument laides, ni précisément jolies, dont on ne dit rien.

PÉRIGORD. (*S. du*)

Cl. MM. *Laporte*. Tout ce que nous savons de celui-ci, c'est qu'il est curé de *Saint-Martial d'Haute-fort*.

Dufaut, archiprêtre d'*Aglan*. Vous savez mieux que nous ce que c'est qu'un archiprêtre.

(151)

N. MM. le comte de la Roque de
Mons , député de la même force.

Le vicomte de Foucault de l'Ardi-
malie. M. de Foucault n'a pas parlé
souvent ; mais aussi il a dit ce qu'il
pensoit : or , vous savez ce que peut
penser M. le vicomte de Foucault.

T. MM. de la Charmie , lieutenant-
général de Périgueux ; Gontier de Bi-
ran , lieutenant-général de Bergerac.
On n'accusera pas ces dignes mem-
bres d'avoir dit ce qu'ils pensoient ni
ce qu'ils ne pensoient pas ; car ils
n'ont pas encore ouvert la bouche.

Loys , avocat ; Paulhac , avocat.
Si ces jurisconsultes se donnent la
peine de penser , ils pensent inco-
gnito.

PÉRONNE , ROYE & MONDIDIÉ.

Cl. MM. l'abbé Maury , prieur de

G 4

(152)

Lions. Il n'y a pas d'hommes plus célèbres en France que MM. l'abbé *Maury* & *d'Esprémesnil*; il est vrai que la célébrité dont ils jouissent ne seroit pas du goût de tout le monde. *Erostrate* s'immortalisa en brûlant le temple d'*Ephèse*; *l'Abbé* & *le Robin* ont rendu leur mémoire impérissable, en voulant abattre le temple de la patrie; mais il repose sur des fondemens inébranlables. La main des hommes ne peut renverser ce que la main du temps relève & rassérnit au lieu de l'ébranler.

De la Place, curé. Nous ne pensons pas que le collègue du docteur du clergé soit aussi son rival. Un curé n'est pas un évêque. Ils ont l'un & l'autre une morale, une doctrine & des moeurs très-opposées.

N. MM. le duc de *Mailly*. Pardon-

(153)

nous à M. le duc *de Mailly*. Un vieillard tient à ses vieilles idées. Pour leur en substituer de nouvelles, il n'y auroit rien de mieux à faire que de lui couper la tête, si l'on pouvoit la remplacer par une autre.

Alexandre de Lameth, député très-distingué de l'ordre de la noblesse. M. *de Lameth* a su encore se distinguer parmi les membres des trois ordres réunis. A un patriotisme franc & sans nuage, il joint le mérite de discuter avec clarté, & sans détours insidieux, les grands intérêts d'une grande nation.

T. MM. *Prevôt*; *Pincepré de Buire*. Ces messieurs marchent entre M. *de Mailly* & M. *de Lameth*, & à une distance égale.

Dumetz, avocat; *de Bassi*, cultivateur. Le premier est plus près de

(154)

M. de Mailly , & le second de M. de Lameth.

PERPIGNAN , ROUSSILLON. (viguerie de)

Cl. MM. de la Boissiere , chanoine , vicaire-général. Renvoyons du chanoine au curé.

De Saint-Esteve , curé. Renvoyons du curé au chanoine.

N'ayant rien appris des députés de la noblesse , nous ne pouvons en rien dire.

T. MM. Terrats , juge en chef ; Tixedor , juge de la viguerie de Conflans ; Rocat , bourgeois ; Graffan , licencié - ès - droits. L'obscurité est préférable à la célébrité. L'agitation accompagne toujours l'une , & le bonheur ne quitte jamais l'autre. La

(155)

preuve, nous la trouvons dans ces députés périgourdin ; car M. *Terrats* se flatte d'être plus obscur & pourtant plus heureux que M. *Tixedor*, M. *Tixedor* que M. *Rocat*, & M. *Rocat* que M. *Graffan*, lequel est licencié-ès-droits.

POITOU. (S. de)

Cl. MM. *le Cesve*, curé de Sainte-Triaize ; *Balare*, curé du Poiré ; *Dominique Dillon* est le nom de celui du vieux Pouzanges ; *Jallet*, curé de Chérigne. Nous prions nos lecteurs de vouloir bien distinguer ces curés de tous les autres. Ce sont eux qui se rendirent les premiers à l'assemblée nationale pour y faire vérifier leurs pouvoirs, & dont l'exemple fut bientôt suivi de la majorité. Honneur leur soit rendu, & puisse la nation n'oublier jamais un pareil bienfait.

G 6

(156)

De Surade, chanoine régulier de Sainte Genevieve. M. *de Surade*, en qualité de moine ou de chanoine, ne daigna pas être du nombre.

*L'évêque de Poitiers; l'évêque de Lu-
gon.* Ces deux prélates se garderent aussi de marcher sur les pas des curés. Nous ne saurions trop les louer cependant de leur inutilité. Quelque fort que soit l'attachement qu'ils portent au clergé, du moins ils ne nuisent en rien à la cause commune.

N. MM. le duc de *Luxembourg*. Il mérite une place distinguée dans notre Almanach, pour avoir présidé la chambre de l'ordre de la noblesse avec autant de zèle que de dignité. On dit que fuyant de Paris & se hâtant de mettre un bras de mer entre lui & la lanterne; il ne fut accueilli, en entrant dans Londres, que par des cris tumul-

tueux &c des huées. Ce témoignage de méfiance de la part d'un peuple rival n'est point équivoque, & doit lui prouver que la cause de la liberté est celle de tous les peuples.

Le marquis de *Crussol d'Amboise*.
Aussi favorable à la cause commune que les évêques de Poitiers & de Luçon.

Le chevalier de la *Coudraye*; le comte de *Lambertye*; le comte de *Jouffard d'Iversay*; le comte de *Ville-mort*; le vicomte de la *Châtre*; émules généreux de M. de *Crussol d'Amboise*. Jamais le poison de l'envie n'a altéré leur union. Convenons que la noblesse de Poitou ne pouvoit mieux choisir pour l'intérêt de la bonne cause.

T. MM. *Bouron*, avocat du roi.
De l'avocat du roi de *Fontenay*,

(158)

passons au conseiller de Montmorillon, lequel s'appelle :

De Bornieres. C'est tout ce que nous en savons.

Dabbaye. Ce monsieur-là est président à Melle.

Biroteau de Burondieres. C'est bien le jurisconsulte le plus profond de tout le Poitou ; mais sa profondeur est un abîme sans lumiére & sans fond.

L'Official, lieutenant - général ; *Agier*, lieutenant-criminel. La différence n'est pas grande.

Filleau, conseiller du roi. Il est à l'assemblée.

Thibaudau. Celui-ci n'y est pas ; mais il a été suppléé par M. *Cochon de l'Apparent*.

Bialle de Germont, ancien procureur du roi des eaux & forêts ; *Briault*, avocat ; *Gallot*, médecin ; *Laurent*, négociant ; *Goupilleau*, notaire ; *Pervinquier*, avocat. Tous ces messieurs sont inappréciables. Quels plus grands génies, par exemple, y a-t-il dans le Poitou que MM. *Filleau*, *Biroteau des Burondières*, *Cochon de l'Apparent*, *Pervinquier*, *Goupilleau*? Voilà des noms dignes d'être conservés dans la mémoire des hommes.

PONTHIEU. (*S. de*)

Cl. M. *Dupuis*, curé. Il fait son catéchisme comme les enfans à qui il l'enseigne.

N. M. le comte de *Crécy*. Illustré membre de l'assemblée, dont l'éloquence, quoique muette, n'en est

(160)

pas moins puissante. On dit qu'il électrise ses collègues par le feu de ses regards & la chaleur de ses gestes.

T. MM. *Duval de Grandpré*, avocat; *Delatre*, négociant. L'avocat n'est pas étranger au commerce, & le négociant est savant dans les loix; mais ni l'un ni l'autre n'est versé dans la science du gouvernement.

PROVINS. (*B. de*)

Cl. M. l'abbé de la *Rochefoucault*, abbé de Preuilly. *Voyez* non le duc, mais le cardinal.

N. M. le marquis de *Paroy*. On pouvoit comparer, il y a quelque temps, l'aristocratie à une hydre dont les têtes innombrables étoient les abus qu'engendroit l'ancien régime. La comparaison seroit plus

heureuse aujourd'hui si on la représentoit sous l'image de Protée se revêtissant de toutes les formes, & tâchant d'échapper aux liens dont l'enchaîne Aristée, tantôt sous la figure d'un fleuve rapide, tantôt sous celle du feu, tantôt sous celle de monstres effroyables. Le sénat, le *veto*, la succession de la branche espagnole, les complots, les conspirations ne sont pas des monstres moins terribles sous le masque desquels elle se déguisoit & se déguise encore. On assure que M. le marquis de *Paroy* s'est souvent enveloppé de la peau de ces monstres.

T. MM. *Rouffelet*, conseiller & avocat du roi. Convenons que le roi a là un triste avocat.

Davois, greffier du point d'honneur. Sans doute il s'y connoît.

(162)

PUY-EN-VELAY. (*S. de*)

Cl. M. l'évêque du *Puy*. Il a jugé à propos d'être suppléé, & c'est un M. *Privat*, curé de *Craponne* qui le suppléa. Nous pensons que le suppléant n'autoit pas mal fait de se faire suppléer à son tour.

N. M. le marquis de la *Tour-Maubourg*, colonel. Il est superbe à la tête de son régiment.

T. MM. *Richard*; *Bonet de Treiches*, lieutenant-général. Ils sont à peu près nuls dans l'assemblée, mais ce sont bien les meilleures têtes du *Puy*, ainsi il n'y a rien à dire.

QUERCY. (*S. de*)

Cl. MM. l'évêque de *Cahors*. Une

(163)

erreur commune à bien des gens ,
c'est d'attacher la même idée à deux
mots très-différens : église , religion.
M. l'évêque fait trop bien sa langue
pour les confondre jamais. Les biens
de l'une sont dans les cieux ; les biens
de l'autre sont sur la terre.

Cyrolles , curé ; *Haimerie* , curé.
Nous respectons trop leurs fonctions
pour maltraiter leurs personnes.

N. MM. le duc de *Biron*. Son pere
étoit un galant homme.

Le marquis de la *Valette-Parisot* ;
le comte des *Places de Tanne*. Ils ne
sont point inférieurs à M. le duc de
Biron.

T. MM. *Faydet* , avocat ; *Poucet*
d'Espeches , avocat ; *Durand* , avocat.
Passons aux autres.

Gouges-Cartout , négociant ; *Bou-*

(164)

taric, président à l'élection ; de la *Cheze*, lieutenant général. *Gouges Cartout* est assurément un beau nom ; mais celui de *Boutaric* est célèbre au barreau, malheureusement pour le président. M. de la *Cheze*, qui nous entend, vous dira que le nom ne fait rien à la chose.

QUESNOY (le) HAINAUT.

Cl. MM. *Renaut*, curé de Preux-au-Bois ; *Barbotin*, curé de Prouvy. Nous faisons grand cas de M. *Renaut*, rien de plus juste ; mais peut-il le disputer à M. *Barbotin* ?

N. MM. le duc de *Croy*. Il a sa mesure.

Le comte de la *Mark*. Il a aussi la sienne.

T. MM. *Goffnin*, lieutenant-gé-

(165)

néral ; *Poucin*, avocat. Ici le tiers-état est en mesure avec le clergé & la noblesse.

QUIMPER.

Cl. MM. de *Lesseguer de Rosaven* ; recteur de Plogonnes ; *Guino*, recteur d'Helliaut ; *Loedon de Komen*, recteur de Gourin. Ce triumvirat de recteurs semble avoir fait une ligue de silence.

T. MM. le *Goazve de Kervelegan*, sénéchal du préfidal ; le *Déan*, commissaire des états ; le *Guillion de Kerineuf*. Seroient-ce des conspirateurs ? Ils ont presque l'air de tremper dans la ligue.

REIMS. (B. de)

Cl. MM. l'archevêque de *Reims*. On fait que les vertus morales ne font

pas celles d'un prélat. Il ne voit dans les vertus humaines que folie ou vanité. Les vertus théologales sont celles qui lui conviennent; & en renonçant au monde, il a renoncé aux autres.

La *Goile de Loche-Fontaine*, docteur de Sorbonne, chanoine & sénéchal de l'église métropolitaine de Reims. Avec ces titres-là il ne peut manquer d'être un grand personnage dans la ville de Reims.

N. MM. le marquis d'*Ambly*. C'est ce respectable vieillard qui, dans la séance où l'on agita la suppression des pensions, monta à la tribune, & dit : Messieurs, j'ai quatre-vingt ans; j'ai servi dans toutes les guerres depuis le commencement du siècle; je me suis trouvé à la bataille de Malplaquet, de Fontenoy; au siège de Bergop-

zoom , & je suis lieutenant général. J'ai été devancé par mes cadets , qui ont eu de beaux gouvernemens & de fortes pensions , mais je n'ai point passé ma vie dans l'anti-chambre des ministres , & ils ont servi pendant la paix.

Le marquis de *Sillery*. Nous n'avons pas besoin de dire qu'il s'est rangé dans le bon parti. Il a parlé en diverses occasions , & on a trouvé qu'il réunissoit à la force de sa raison celle du style de sa femme.

T. MM. *Raux* , maître de forges. C'est un forgeron de la constitution.

Vieillard , docteur & professeur en droit ; *Baron* , avocat. Jusqu'ici ils n'ont pas osé compromettre leur grande réputa .

La *Beste* , propriétaire. Son nom n'appartient qu'à lui.

(168)

RHODÈS (*S.de*)

Cl. M. l'évêque de Rhodès. Ce prélat a manifesté des sentimens à peu près patriotiques ; mais quand il tiendroit à ses anciennes maximes , pourroit-on raisonnablement lui en faire un crime ? Les cieux sont la terre promise aux chrétiens ; mais pour y arriver , quel est l'abbé , le chanoine , l'évêque ou l'archevêque qui consentiroit à passer sa vie dans le désert ?

N. M. le comte de *Panat* , commandeur de l'ordre de Saint-Louis. Il faut supposer qu'il est bon citoyen ; car il n'a jamais rien dit qui prouvât le contraire.

T. MM. *Roda Dolemps* ; *Pons de Soulages*. Nous ne saurions pas dire au juste lequel vaut mieux que l'autre.

Quoi

(169)

Quoi qu'il en soit, leur voix est précieuse.

RIOM. (*S. d'Auvergne.*)

Cl. MM. *Boyer*, curé de Néchères ;
de la *Bastide*, curé de Paulhiaguet ;
de *Bonnefoi*, chanoine de Thiers ; de
Brignon, curé de Dore-l'Eglise ; Ma-
thias, curé de l'Eglise-Neuve. Tous
ces curés auvergnats méritent d'être
distingués également.

N. MM. le comte de *Langeac*, sé-
néchal. Cet honorable membre est à
l'assemblée ce qu'un figurant est à
l'opéra.

Le marquis de la *Fayette*. Il est de
la destinée de ce jeune héros de faire
celle des deux mondes. Jusqu'ici les
plus grands capitaines n'ont employé
leurs talents militaires qu'à asservir

H

(170)

des peuples libres; le digne compagnon de Washington n'a pris, jusqu'à ce jour, les armes que pour conquérir la liberté ou pour la défendre. Observons que les armes de l'éloquence ne lui sont pas non plus étrangères; on se souvient sans doute qu'il a présenté à l'assemblée une déclaration des droits de l'homme & du citoyen.

Le marquis de la *Queille*. Il diffère autant de M. de la *Fayette* qu'il ressemble à M. le comte de *Langeac*.

Le marquis de la *Rouzières*; le comte de *Macon*. Pendant de MM. le marquis de la *Queille* & du comte de *Langeac*.

T. MM. *Malouet*, intendant de la marine à Toulon. M. *Malouet* est patriote à sa manière. Cet intendant à gages regarde le roi de France comme le souverain maître, comme le sultan

(171)

de la nation Françoise , & le royaume comme son patrimoine. D'après ces excellens principes , tout ce qui tend à restreindre l'autorité royale , c'est-à-dire , à la resserrer dans ses véritables bornes , selon M. *Malouet* , est attentatoire aux droits de la couronne ; & , par conséquent , aux vrais intérêts de la nation , qui n'est que le domaine de la couronne , selon M. *Malouet*. La conséquence dérive du principe. Il se plaint , lorsqu'il dit de si belles choses , qu'il s'élève dans l'assemblée un murmure , un brouhaha qui étouffe sa voix. Quelque impatriotique qu'elle soit , nous n'approuvons pas cette maniere de faire. Il doit être libre à un chacun de se perdre dans l'opinion publique comme de se noyer.

Redon , avocat , premier échevin d'Auvergne. M. *Redon* frise M. *Malouet*. Il n'a cependant pas tout-à-fait

(172)

ses principes ; mais il marche entre les bons & les mauvais , tantôt touchant aux uns , tantôt tombant dans les autres.

T. Du *Fraïsse du Chey* , lieutenant-général ; *Girot du Pouzel* , avocat ; de *Riberolles* , écuyer , négociant ; *Branche* , avocat ; *Andrieux* , avocat-fiscal ; *Vincal-Flouvat* , négociant ; *Grenier* , avocat & secrétaire provincial d'Auvergne ; *Taillardat de la Maison-neuve* , procureur du Roi. Voilà quels sont les autres députés de l'Auvergne. Il nous suffit de faire lire leurs noms ici , comme sur une liste , & c'est tout ce qu'on peut exiger de nous.

RIVIERE - VERDUN , GAURE , LÉONAC & MARESTAING. (*pays & jugerries de*)

Cl. M. l'Evêque de Montauban,

(173)

C'est un de ces évêques qui sont maudits des habitans de leur diocèse , en les bénissant.

N. M. de *Cazalès*. La salle de l'assemblée a souvent retenti de son éloquence aristocratique. Après M. *d'Epemesnil* & M. de *Virieu* , c'est, sans contredit , le membre de l'ordre de la noblesse qui marque davantage. Nous espérons que la ville de Montauban , qui se glorifie d'avoir vu naître dans son sein un homme d'un aussi rare mérite , lui fera éléver une statue dans une de ses plus belles places.

Long , procureur du roi ; *Perès de Gesle* , avocat. Toujours des gens de loi ! Mais pourquoi d'anciens légistes pour faire des loix nouvelles ?

LA ROCHELLE. (*S. de*)

Cl. M. *Pineliere* , docteur en théo-

H 3

(174)

logie, curé de Saint-Martin, isle de Ré. Quand on ne connoît pas M. *Pineliere*, on désire de le connoître, car il est docteur en théologie : lorsqu'on connoît M. *Pineliere*, c'est l'histoire des bâtons flottans ; de loin c'est quelque chose, & de près ce n'est rien.

N. M. le vicomte de *Malartic*, chevalier de Saint-Louis. Il a le mérite d'avoir servi son temps.

T. MM. Griffon, seigneur de Romagne, &c. lieutenant-général de la sénéchaussee, &c. Il est dommage que M. Griffon s'obstine à garder le silence ; c'est bien le premier homme de la Rochelle, à tous égards. Y a-t-il, dans cette ville, un plus grand seigneur que M. Griffon ? il est seigneur de Romagné & autres lieux. Y a-t-il de juge plus consommé, de jurisconsulte plus profond ? Il est savant comme *Boutaric*.

(175)

Y a-t-il un homme plus considéré ?
Il n'y a pas de polisson dans la ville
qui ne lui leve son chapeau. Enfin ,
M. *Griffon* seroit le premier homme
du monde , si la Rochelle en étoit la
premiere ville.

Alquier , écuyer , premier avocat
du roi , &c. maire de ville , &c. M. *Al-
quier* est un gentilhomme qui n'a pas
de seigneurie ; & M. *Griffon* est un
seigneur qui n'est pas gentilhomme.

ROUEN. (B. de)

Cl. MM. le Cardinal de la *Roche-
soucaul*. Nous portons trop de respect
à cette famille , illustrée depuis long-
temps par des talens & des vertus ,
pour affliger un vieillard qui mérite
des égards , à plus d'un titre : il est
bon , doux , simple & pieux ; mais il
est cardinal.

H 4

Le curé de *Lions-la-Forêt*; l'abbé de *Grieu*, prieur commendataire de *Saint-Himer*; le prieur c'austral de l'abbaye de *Saint-Ouen*. On fait assez de mal aux deux derniers, pour que nous nous dispensions de leur en dire.

N. MM. le marquis de *Mortemart*; le comte de *Try*; le président de *Fronderville*; de *Belbauf*, avocat-général. M. de *Belbauf* peut justement être comparé à M. le président de *Fronderville*; le président de *Fronderville* au comte de *Try*: & le comte de *Try* au marquis de *Mortemart*.

T. Ville. MM. *Thouret*, avocat. Personne ne ressemble plus à M. *Malouet* que M. *Thouret*: même facilité à parler, même netteté dans la discussion, même doctrine & mêmes sentiments; tout les rapproche; c'est

le royalisme qui les enflamme l'un & l'autre. Les mots de nation, de patrie, sont pour eux des termes métaphysiques. Le roi, le roi est tout, disent-ils, en France; Dieu seul, en France, est au-dessus du roi. Ces mesfieurs pensent que Dieu a fait les peuples pour les menus plaisirs des rois.

Le Couteulx de Canteleu, premier échevin; *Fontenay*, ancien échevin. Si M. *Thouret* a une ressemblance intime avec M. *Malouet*, ses deux collègues en ont une parfaite avec onze cent quatre-vingt membres de l'assemblée.

Bailliage. MM. *Lefort*, propriétaire; *Lefevre de Chailly*, propriétaire; *Le-refait*, propriétaire; *Mollien*, propriétaire; de *Crétot de Louvier*. Voilà enfin une partie de la ville de Rouen qui a pensé que des propriétaires valoient

(178)

bien des avocats. Louons-la d'avoir rendu cette justice aux uns & aux autres.

SAINTONGE. (S. de)

Cl. M. *Sandreau*, prieur de Mo^zragne. Quelle est la différence qu'il y a entre un prieur & son curé? Le curé est celui qui dit la messe, & le prieur celui qui ne la dit jamais, & rarement l'entend.

N. M. le marquis de *Beauchamps*. Ce gentilhomme saintongeois est le meilleur homme du monde. Il est venu pour faire plaisir à ses commettans, mais il dit que les affaires des autres ne le regardent pas.

T. MM. de *Bonnegens*, lieutenant-général de la sénéchaussée; *Regnaut*, avocat. M. de *Bonnegens* est un bon homme, & M. *Regnaut* un homme

(179.)

excellent. Il s'est fort distingué dans l'assemblée par son zèle patriotique & ses lumières, lesquelles ne sont pas communes dans son ordre.

SAINT-BRIEUX. (S. de)

Cl. MM. *Ruelle*, curé de Loudéac; *Hingant*, curé d'Andel. Nous n'en dirons rien, de peur qu'ils ne prennent nos éloges pour une satyre.

T. MM. de *Neuville*, sénéchal de *Jugon*; *Palarse de Champeaux*, sénéchal de *Saint-Brieux*; *Poulain de Corbion*. Nous ne parlerons non plus du tiers que du clergé, & pour les mêmes raisons.

SAINT-FLOUR. (B. de)

Cl. MM. *l'évêque de Saint-Flour*. Il est fâcheux pour les prêtres & les

H 6

(180)

poëtes què la machine du merveilleux leur soit interdite ; les poëtes y ont perdu un grand moyen de plaire, & les prêtres un grand moyen de gouverner le monde. Voilà ce que c'est que d'éclairer le peuple.

Le curé de *Saint-Flour* & le curé d'*Aurillac*. Le curé jouit presque de la même vénération que le baron.

N. MM. le baron d'*Aurillac*. Les chauderonniers d'*Aurillac* ont une estime profonde pour leur baron ; c'est le grand lama du pays. Ils n'imaginent pas qu'il y ait sur la terre un plus grand seigneur que le baron d'*Aurillac*.

Le duc de *Caylus*. Grand seigneur qui n'est pas un grand génie.

Le chevalier de *Rochebrune*. Homme charmant, pour un auvergnat.

(181)

T. MM. *Bertrand*, avocat; *Armand*, avocat; *de Villas*, juge; *Daude*, avocat du Roi; *Lescurier*, lieutenant-général; *Hébrard*, avocat, Ne soyez pas étonnés que l'Auvergne n'ait député que des gens de loi; il n'y a qu'eux qui savent lire, & c'est tout ce qu'eux-mêmes savent faire.

SAINT-MALO (D. de)

Cl. MM. *Ratier*, recteur de Broons; *Allain*, recteur de Josselin. Voyez les recteurs de Quimper.

SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER.

(B. de)

Cl. M. l'abbé de *Damas*, doyen de la cathédrale de Nevers. C'est un homme bien respectable qu'un doyen de chanoines, & sur-tout bien utile. Il chante, tandis que nous travaillons, & il partage le prix de notre travail; mais c'est pour notre salut.

(182)

N. M. le baron d'Allarde, sup-
pléant M. le comte de Bard. Si M. le
comte de Bard eût suppléé M. le ba-
ron d'Allarde, c'eût été tout de
même.

T. MM. *Viau de Baudreuil*, lieu-
tenant-général du bailliage ; *Picard*
de la Pointe, lieutenant de la veneerie
du roi. On ne peut pas avoir des
charges plus opposées, & se ressem-
bler davantage.

SAINT-QUENTIN. (*B. de*)

Cl. M. *Marolles*, curé de Saint-
Jean de Saint-Quentiu. Nous ne dou-
tons point de ses lumières en théo-
logie.

N. M. le comte de *Pardieu*, vail-
lant capitaine d'infanterie.

T. MM. *Fouquier d'Hérouel*, Four-

(183)

rier des logis du roi, seigneur & culti-
vateur d'Hérouel. Fort bien; ces
deux qualités sont faites pour aller
ensemble; mais de deux il ne lui en
restera bientôt qu'une.

L'abbé *Duplaquet*, chapelain con-
ventuel de l'ordre de Malthe, & cen-
seur royal. L'abbé *Duplaquet* n'est pas
au niveau de l'abbé Sieyes.

SARGUEMINES. (*B. de*)

Cl. MM. *Verdet*, curé de Vin-
trange. Voyez le curé de Nitting.

Colson, curé de Nitting. Voyez le
curé de Vintrange.

N. MM. le comte d'*Helmsfatt*,
ancien colonel de cavalerie, & libre
baron de l'Empire. Ce qu'il est au-
jourd'hui vaut bien ce qu'il a été au-
trefois.

(184)

Le comte de *Gomer*, maréchal de camp ; commandeur, &c. Lorsqu'un beau ruban rouge, large de quatre doigts, vous croise la poitrine, n'est-il pas clair que vous êtes un excellent militaire, quoique vous n'ayez servi qu'en temps de paix.

T. MM. *Shmidt*, avocat ; *Anzhoine*, lieutenant-général du bailliage de Boulay ; *Mayer*, avocat & propriétaire ; *Videl*, avocat. Ces avocats en valent bien d'autres. *Voyez* le grand nombre de ceux dont nous avons eu à parler.

SAUMUR. (S. de)

Cl. M. *Mesnard*, curé d'Aubigné. C'est assurément l'homme le plus respectable du village d'Aubigné.

N. M. le marquis de *Ferrieres*, L'art

(185)

d'écouter ceux qui parlent, quoique assez commun, est peut-être égal à celui de parler. M. le marquis est doué de cet heureux don.

T. MM. *Bizard*, ancien maire; *Cigongne*, négociant. Ces messieurs sont doués du même talent que M. le marquis de *Ferrieres*.

SEDAN. (*B. de*)

Cl. M. *Houry*, curé d'Ige. *Voyez* le curé d'Aubigné.

N. M. le chevalier d'*Estagnolle*. Quel homme que M. le chevalier d'*Estagnolle*! C'est bien le député qui a la voix la plus imposante de l'assemblée. C'est un bruyant tonnerre. Si à l'éloquence de sa voix il joignoit l'éloquence de la parole, ce seroit, sans contredit, l'orateur le plus formidable de l'assemblée.

(186)

T. MM. *Dourthe*, procureur du roi. Laissons-là M. *Dourthe*; saluons, en passant M.

Millet de la Mambre, lieutenant général à Mohon, & passons de Sedan à Senlis.

SENLIS. (B. de)

Cl. M. *Maffieu*, curé de Cergy. On dit qu'il est redoutable au prône; il damne de sa pleine autorité ses paroissiens effrayés qui voyent sans cesse l'enfer ouvert à leurs pieds.

N. M. le duc de *Lévis*. Il tient de trop près à Jesus-Christ pour n'être pas bon chrétien.

T. MM. le *Blanc*, conseiller au préfidal, & maire; de la *Cour*, cultivateur. Celui-ci cultive pour l'autre.

(187)

SENS ET VILLENEUVE-LE-ROI.

(*B. de*)

Cl. M. *Costel*, curé de Froissy.
Ce curé augmente le nombre des
députés auditeurs.

N. M. le duc de *Mortemart*. Grand
populaire, bon esprit, cœur excel-
lent; il a autant de mérite qu'un
homme ordinaire, nous voulons dire
qu'un homme qui n'est pas duc.

T. MM. *Jaillant*, lieutenant cri-
minel; *Meau de Chamorceau*, lieute-
nant général. On conçoit la diffé-
rence qu'il y a de l'un à l'autre.

SEZANNE. (*B. de*)

Cl. M. *Hurault*, curé de Broyes.
On n'est pas plus savant que le curé
de Broyes; il fait l'Apocalypse par
cœur, & même il l'explique.

(188)

N. M. le marquis de Pleure, ma-
réchal de camp, grand bailli. Nous
ne croyons pas que tout ceci le fasse
rire.

T. MM. Moutier, lieutenant géné-
ral, voyez M. Pruche.

Pruche, maire perpétuel de Dor-
mans. M. Pruche est un homme du
mérite de M. Moutier.

SOISSONS. (S. de)

Cl. M. Delâtre, curé. C'est une
des meilleures têtes de curés qu'il y
ait à l'assemblée.

N. M. le comte d'Égmont. Le comte
est parmi la noblesse ce que le curé
est parmi ses confrères.

T. MM. Brocheton, avocat; Ferté,
laboureur. L'avocat écrit ou plaide
pour le laboureur, & le laboureur
laboure pour l'avocat.

(189)

STRASBOURG. (*ville de*)

Nota. Les deux premiers ordres n'ont point député pour la ville, s'étant réunis à la province pour l'élection.

T. MM. de *Turckheim*, consul de Strasbourg. Nous nous sommes informés de lui à l'assemblée, on ne l'y connoît pas.

Schwendt, syndic de la noblesse immédiate de la basse Alsace. Aussi incoulu que son collègue.

TOUL. (*trois évêchés.*)

Cl. M. *Bastien*, curé de Xeuilly. Il étoit né pour habiter au village.

N. M. le comte *de Renel*. Désespérant d'arrêter la révolution dans son cours, comme autrefois Josué arrêta

(190)

le soleil , & par conséquent le mouvement de l'univers , M. de Renel y renonce & s'en lave les mains.

T. MM. *Maillet* , lieutenant général à Toul ; *Gérard* , avocat , syndic de Vic. M. *Maillet* n'est pas celui qui donne le mouvement à la machine , non plus que le syndic de Vic.

TOULON. (*S. de*)

Cl. MM. *Rigouard* , curé ; *Montjagan* , curé de Barjols. On ne peut disconvenir que ces messieurs n'aient du mérite , mais ils ne se piquent pas d'être des législateurs.

N. MM. le marquis *de la Poippe Vertrieux* , chef d'escadre. Il pouvoit se distinguer à la tête d'une escadre ; mais ici on le coule à fond.

De Vielis , maréchal de camp , &

(191)

directeur des fortifications. Quel rapport y a-t-il entre l'architecture militaire d'un port de mer & la constitution du royaume ? aussi M. de *Viellis* ne s'y connoît plus.

T. MM. *Meyfrend*, consul de Toulon. Cet honneur lui étoit dû.

Ricard, avocat ; *Ferrand*, avocat ; *Jeaume*. Ces messieurs ne sont ni consuls de Toulon, ni consuls de Rome, mais ils n'en valent pas moins.

TOULOUSE. (premiere S. du Languedoc.)

Cl. MM, l'archevêque de *Toulouse*. Cet archevêque est trop attaché aux vrais préceptes de l'église pour l'être aux biens de ce monde ; les biens célestes sont les seuls où il aspire ; & il ne veut de ceux de la terre que les revenus de son archevêché & de ses abbayes.

(192)

Channet, curé de S. Michel; *Gauf-
ferand*, curé de Rivieres; *Pouche*,
curé de Mazamet. On s'étonne que
dans le mystère de la Trinité il y
ait trois personnes en Dieu: ici le
mystère est plus grand encore, car
ces trois personnes ne font pas un
homme.

N. MM. le marquis de *Panat*, ma-
réchal-de-camp. On se trompe si l'on
croit que ce soit ce seigneur lan-
guedocien qui a remis à ses vassaux
les arrérages des censives qu'ils lui
devoient, lesquels s'élevoient à deux
cent mille livres; il n'a pas pu donner
ce qu'il a toujours eu soin de se faire
payer.

Le marquis *d'Aveffens*, encore
moins.

De Mourens, président à mortier.

On

(193)

On sait d'après cela ce qu'il faut en penser.

Le marquis *d'Escoloubre*. Avez-vous jamais entendu parler du marquis *d'Escoloubre*? c'est un joli marquis gascon, qui a reçu le jour sur les bords rians de la Garonne. Le gascon est pétulant; celui-ci prend feu, il s'agit, il proteste contre toutes les opérations de l'assemblée, & il jure que la noblesse gasconne, appuyée du parlement de Toulouse, ne souffrira jamais un pareil renversement de choses & de principes. Calmez-vous, M. le marquis *d'Escoloubre*; vous êtes le gentil-homme de la Gascogne qui perdrez le moins à tout ceci. Vous avez bien encore votre château dont les tours & les crenaux pendent en ruines, mais depuis long-temps vous n'en avez plus les rentes.

T. MM. de *Lartigue*, lieutenant gé-

I

(194)

néral ; *Fos de la Borde*, maire de Gaillac ; *Campmasle*, docteur en médecine ; *Rabby*, seigneur de S. Médard ; *Rouffillon*, ancien prieur de la bourse. Ni le maire, ni le médecin, ni le seigneur de S. Médard n'ont donné ce qu'on attendoit de leur mérite éminent. C'est dommage ; la nation y perd le fruit qu'elle auroit pu retirer de leurs lumières, & l'assemblée le plaisir de les entendre.

Viguier, avocat ; *Desvoisiers*, avocat ; *Monsinuor*, avocat. Sans parler des autres, M. *Viguier* jouit de beaucoup de célébrité au parlement de Toulouse : il faut croire qu'il n'a pas voulu la compromettre, il a jugé à propos de la mettre à l'abri d'un long silence.

TOURRAINE. (*B. de*)

Cl. MM. l'archevêque de Tours. Ce

(195)

digne prélat n'est pas plus attaché
aux biens de ce monde que M. l'ar-
chevêque de Toulouse.

Guépin, curé. Il est savant comme
les quatre évangélistes.

Cartier, curé de la Ville-aux-das-
mes. Ce curé est là dans son centre.

Dom *Eftaing*, prieur de Marmou-
ters. N'édifions pas de mal des moi-
nes, on leur en fait assez.

N. MM. d'*Harambure*; le duc de
Luynes; le baron de *Menou*; le mar-
quis de *Leuconne*. Nous ne devons
pas séparer ici ceux que le patrio-
tisme a réunis; la France ne doit
pas oublier que la noblesse de Tou-
raine, comme celle du Dauphiné, a
donné l'exemple d'un dévouement
généreux envers la patrie au reste
de la noblesse du royaume, & que

(196)

ces deux provinces méritent la re-
connaissance de toutes les autres.

T. MM. *Gautier*, avocat du roi.
M. *Gautier* n'est pas indigne de ses
collegues ; si vous voulez vous en
convaincre, jetez les yeux sur les
noms suivans.

Vallette, négociant ; *Nioche*, avo-
cat ; *Moreau*, avocat ; *Bouchet*, pro-
cureur du Roi de la maréchaussée ;
Beaulieu, propriétaire ; *Payen Bois-
neuf*, propriétaire ; *Chesnon de Bai-
gneuse*, lieutenant criminel. Vous
souvient-il d'avoir entendu prononcer
aucun de ces noms, si ce n'est celui
de M. *Moreau*, lequel appartient aussi
à un historiographe de France qui
fabrique des discours machiaveliques
sur le despotisme ? Eh bien, l'avo-
cat n'est pas plus connu que l'histo-
rien.

(197)

TRÉVOUX. (S. de)

Cl. M. *Courmeau Dupont*, curé.
Cet honnête curé est aussi savant que
le journal de Trévoux, & mérite de
n'être pas moins célèbre.

N. M. *Vincent de Panette*. Nous en
parlerons peut-être par la suite.

T. MM. *Arriveur*, commissaire aux
enquêtes; *Journan*, avocat. Leur nom
est célèbre dans toute la principauté
de Dombes.

TROYES. (S. de)

Cl. MM. *Dubois*, curé; *Violhot*,
curé. Ces respectables curés ne sont
pas aussi savans que celui de Tré-
voux, mais ils sont peut-être plus
éloquens quand ils prêchent des ser-
mons qu'ils n'ont pas faits.

N. M. le marquis de *Mesgrigny*.

(198)

Il y a autant de différence entre l'ancienne Troye & la nouvelle, qu'il y en a du héros troyen à cet ancien major des gardes.

Le marquis de Crillon. Ce nom seul inspire la confiance ; il est le symbole du patriotisme.

T. MM. *Camusat de Bellombre*. Nous ne dirons rien de plus de celui-ci que du suivant.

Baillot.

Jeannet, procureur du roi ; *Jeannet*, négociant. Leurs professions les distinguent assez pour ne pas prendre un *Jeannet* pour l'autre.

VSTARISTS. (*pays des Basques.*)

Cl. M. le curé Morgan. Il est aussi bon diable qu'excellent prêtre.

(199)

N. M. le marquis de Cauperne, maréchal de camp. Ce seigneur bas-que raisonne comme un tambour. Il étourdit plus qu'il n'éclaire. Malheur aux oreilles qui sont obligées de l'entendre.

T. MM. Garat, avocat ; Garat son frere, professeur d'histoire naturelle au Lycée de Paris. Ces deux freres rivaux se sont distingués également à l'assemblée nationale. Ils sont l'image vivante de Castor & Pollux. Eclairés des mêmes lumières, doués des mêmes talents, les mêmes sentiments les animent encore.

VALENCIENNES. (ville de)

Nota. Les deux premiers ordres se sont réunis avec la province pour les élections.

T. MM. Nicodème, ancien échevin.

(200)

Assurément son nom n'appartient à personne mieux qu'à lui.

Perdry, ancien échevin. Vous voyez que M. *Perdry* a de singuliers rapports avec M. *Nicodème*.

VANNES, AURAY & RHUIS. (*S. de*)

Cl. MM. *Gabriel*, recteur de Gues-tembert ; *Guégan*, recteur de Pontivy ; *Louisel*, recteur de Redon. Nous n'avons aucun éloge de plus à donner à ces recteurs qu'à ceux de Nantes & de Quimper.

T. MM. *Lucas de Bourgeret*, avocat ; *Dufers*, conseiller. Le conseiller a perdu le jugement, & l'avocat la parole.

VENDÔME. (*B. de*)

Cl. M. *Bodineau*, curé à Vendôme.

(201)

Saint & vrai comme l'évangile, voilà
l'éloge que mérite M. Bodineau.

N. M. le comte de *Sarrazin*. On ne
peut pas être plus honnête homme
pour un gentilhomme.

T. MM. *Pothée*, échevin de Mon-
toire, & vice versa.

Crénier, négociant. Ce négociant-
ci, il faut en convenir, parle mieux
qu'un avocat. Une grande sévérité de
principes, un patriotisme intrépide,
une éloquence laconique & vigou-
reuse, ont distingué ce membre des
autres orateurs de l'assemblée. Les
lumières & les talens sont le partage
de quelques membres; mais il faut du
caractère pour les faire valoir.

VERDUN. (trois évêchés).

Cl. M. *Cosier*, chanoine & archi-

(202)

diacre de l'église de Verdun , vicaire-général , vice-official & syndic du diocèse. Nous ne saurions à tant de titres en ajouter un autre.

N. M. le baron de *Pouilly*. Si M. *Coster* a tout le mérite d'un abbé , chanoine - archidiacre , &c. M. de *Pouilly* a tout le mérite d'un gentilhomme né baron , &c.

T. MM. d'*Eneau* , lieutenant de maréchaussée ; *Dupré de Balay* , procureur-fiscal. Ce sont deux hommes utiles & respectables à Verdun ; l'un fait arrêter les criminels , & l'autre les fait pendre.

VERMANBOIS, (*B. de*)

Cl. MM. l'évêque de *Laon*. La présence de ce prélat ne laisse pas que d'être utile à l'assemblée ; car s'il y

(203)

avoit partage , il suffiroit pour former la majorité.

Ogre , curé ; *Gibert* , curé . Il nous semble voir la gloire , suspendue entre M. *Ogre* & M. *Gibert* , aller de l'un à l'autre , & les couronner successivement .

N. MM. le vicomte *Desfossés* . Il est à l'assemblée ce qu'un œil borgne est au corps humain ; c'est-à-dire , que , si chaque membre pouvoit être comparé à un œil privé de la vue , l'assemblée seroit aveugle .

De Moquerel de Quincy . On ne pourra certainement pas lui disputer l'ancienneté de son nom .

Le comte de *Miremont* . Ce comte est un poète chansonnier . Comme il est aussi gai que profond , on assure qu'il s'occupe déjà à mettre l'histoire de la révolution en vaudevilles .

(204)

T. MM. *le Carlier*, maire de Laon ; de *Viefville des Effars*, avocat ; de *Visma*, avocat ; *Bailly*, laboureur ; *Leleu*, subdélégué à Laon ; *Leclerc*, laboureur. Ces honorables membres représentent la nation, comme on représente.

VILLE-FRANCHE DE ROUERGUE.
(*Sén. de*)

Cl. MM. l'abbé de *Villaret*, vicaire-général de Rodez ; l'abbé *Malrieux*, prieur curé. On ne sauroit trop louer ces messieurs, par la raison que qui prouve trop ne prouve rien.

N. MM. le comte de *Bournazel*. C'est un échantillon des gentilshommes bourgeois.

Le comte de *Vezin*, remplacé (tant mieux) par le comte de *Mont-Calm-Gozon* (tant pis).

(205 .)

T. MM. *Manchiaval*, avocat; *Andurand*, avocat; *Lambel*, avocat; *Perrin*, avocat. Nous ferons gracié à cette cohue d'avocats, en faveur de M. *Perrin*. Celui-ci a parlé quelquefois avec une force & une fermeté bien dignes d'être imitées, & a prouvé qu'on pouvoit être à-la-fois jurisconsulte éclairé & avocat patriote.

VILLE NEUVE DE BERG EN VIVARAS. (*S. de*)

Cl. MM. l'*Evêque de Viviers*; *Chouvet*, curé de Chomeras. Il seroit difficile de se décider entre l'*Evêque* de Viviers & son curé.

N. MM. le comte de *Vogué*. Le comte est en mesure avec l'*évêque*.

Le comte d'*Entraigues*. Y a-t-il deux comtes d'*Entraigues*? n'y en

a-t-il qu'un? Ceux qui sont pour l'affirmative , distinguent le comte d'Entraigues auteur du comte d'Entraigues député. L'un , disent-ils , a fait une brochure éloquente où respire l'amour du bien public : l'autre est un auteur , aristocrate forcené , qui s'est opposé de toutes ses forces à la réunion si désirée des ordres. Pour nous , qui sommes informés de ce Janus à double face , nous pouvons assurer que l'auteur & le député sont la même personne ; & ce qui nous a servi à éclaircir le mystère , c'est ce qu'il dit à la fin de sa brochure Patriotico-aristocratique. Il y conseille au tiers-état de se faire représenter aux états - généraux par les membres des parlemens , comme cela s'est toujours pratiqué , l'assurant qu'il n'a rien de mieux à faire. Il est certain que , de cette manière , les

chooses seroient déjà arrangées. On auroit établi de nouveaux impôts, que peut-être l'on payeroit; la bastille existeroit; les parlemens enregistre- roient, & le calme de la servitude seroit peut-être ramené parmi nous.

T. MM. *Espic*, avocat; *Madier de Monjan*, avocat, premier consul & maire de Bourg-Saint-Andéol; *Dubois-Maurin*, doyen des conseillers de la S.; de *Frances*, avocat de Privas. Ils ont tous assurément beaucoup de mérite; mais leur obscurité leur est chère: il n'y en a pas un qui ait été tenté de sortir du nuage qui les couvre, & de paroître aux yeux de l'assemblée.

VILLERS-COTTERETS. (*B. de*)

Cl. M. de *Varelles*, curé de Marolles. Le curé de Marolles en vaut

(208)

bien un autre : il n'y a pas de curé en France qui ne lui cède à table.

N. M. le comte de *Barbançon*. Il a supplié M. le duc d'*Orléans* ; c'est assez dire qu'il a partagé ses sentiments.

T. MM. *Bourgeois*, laboureur ; *Aubry du Bochet* ; commissaire à *Terrier*. Le premier féconde la terre, & le second l'arpente ; mais le métier de l'un durera autant que le monde, & celui de l'autre n'existe déjà plus.

VITRY-LE-FRANÇOIS. (*B. de*)

Cl. MM. *Dumont*, curé ; *Brouillet*, curé d'*Avise*. Ce sont peut-être les seuls curés qui puissent le disputer au curé de *Marolles*.

N. MM. de *Ballidart*. Que dirons-nous de M. de *Ballidart* ? Tout pesé,

nous n'en dirons aucun bien , de peur qu'il ne prenne nos éloges pour une satyre. Nous n'en dirons aucun mal , de crainte qu'il ne nous fasse passer pour des méchans.

Le comte de *Failly*. Nous aurons la même indulgence pour M^e le comte de *Failly*. Nous croyons ne pouvoir rien faire de mieux que de jeter un voile religieux sur sa personne , & le laisser jouir en paix de son obscurité.

T. MM. le *Surre* , lieutenant - gén. de Sainte - Menehol ; *Barbié* , lieut. gén. de *Viiry*. Nous vous laissons le choix entre ces deux lieutenans - généraux.

Dubois de Crancé , écuyer , ancien mousquetaire. Nous pouvons , à tout hasard , louer M. *Dubois de Crancé* ,

(210)

écuyer, de la confiance que la com
mune de Vitry a eue en lui.

Poulain de Bontancour, maître de forges. Voilà encore un forgeron de la constitution. Pourquoi, au reste, un maître de forges n'auroit-il pas été admis parmi les législateurs du royaume? Vulcain, autre forgeron, ne tenoit-il pas son rang parmi les dieux?

É P I L O G U E

Servant de préface.

Nous nous applaudissons enfin d'a-
voir terminé un ouvrage aussi utile &
aussi important que cet almanach ;
c'est un monument que nous avons
voulu élever à la gloire de l'assemblée
auguste de la nation. S'il nous est im-
possible de rendre plus célèbres les
honorable membres qui s'y sont fait

un grand nom, nous avons du moins le mérite de faire connoître les membres inconnus de l'assemblée, & de tirer de l'obscurité des noms faits pour jouir de la lumière.

Un autre avantage que l'on doit trouver dans cet intéressant almanach, c'est qu'il fait connoître à chacun ses amis & ses ennemis. Ce livre est un tableau où l'on voit, d'un côté, les *Mirabeau*, les *Chapelier*, les *Rabaud de Saint-Etienne*, les *Barnave*, de l'autre, les *d'Eprémesnil*, les *Abbé Maury*, les *Virieu*, les *Cazalès*; les uns & les autres à la tête de leur parti, engager le combat, & conduire dans la mêlée leurs phalanges obscures. Voilà quels sont les motifs qui nous ont engagé à composer un pareil almanach, aussi précieux à la capitale qu'aux provinces. Nous nous flattions que le public nous faura quelque gré

(212)

de notre travail. C'est pour son instruction, autant que pour son plaisir, que nous nous sommes imposés une pareille tâche.







